

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 20 novembre 2025

DCM N° 25-11-20-2

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Le DOB lance le processus budgétaire pour 2026, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du Budget Primitif 2026, et précise les grandes orientations envisagées pour le BP 2026.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Locales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE en conséquence la présente délibération.

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2026



Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CNRACL	La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CTAI	Contrat Territoriaux d'Accueil et d'Intégration
DF	Dotation Forfaitaire
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSP	Délégation de Service Public
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
EMM	Eurométropole de Metz
ORT	Opération de Revitalisation du Territoire
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
PTRTE	Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique
RAR	Restes à Réaliser
RDB	Revenu Disponible Brut
RODP	Redevance d'Occupation du Domaine Public
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
SERM	Syndicat des Eaux de la Région Messine
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TFC	Taxe sur les Fiches Commerciales
TF	Taxes Foncières
TFB	Taxe Foncière sur le Foncier Bâti
TFNB	Taxe Foncière sur le Foncier Bâti
TH	Taxe d'Habitation
THRSLV	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et sur les Locaux Vacants
TLPE	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Sommaire

Principaux sigles et abréviations.....	2
Sommaire	3
Introduction.....	4
1. Le contexte d'élaboration du budget 2026.....	5
1.1. La conjoncture économique internationale : une dynamique de croissance portée par les économies émergentes dans un environnement géopolitique fragile.	5
1.2. Le contexte économique national	6
1.3. Un contexte politique et institutionnel affectant les finances des collectivités locales	7
2. Les orientations du budget municipal pour 2026	8
2.1. La stratégie financière de la ville et les équilibres prévisionnels du BP 2026	8
2.2. Les principales prévisions d'évolution des dépenses et des recettes	10
2.3. Un mandat au service des Messins : des engagements tenus et une ambition renouvelée pour la ville	13
3. Les budgets annexes	17
3.1. Le budget annexe du camping	17
3.2. Le budget annexe des zones	18
Annexe 1 : Focus sur l'évolution du nombre d'habitants.....	20
Annexe 2 : Focus sur la fiscalité.....	21
Annexe 3 : Focus sur les dotations	25
Annexe 4 : Focus sur la dette	27
Annexe 5 : Focus sur l'épargne brute et l'épargne nette.....	29
Annexe 6 : Focus sur l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs.....	32
Annexe 7 : La programmation des investissements	35

Introduction

À l'heure où la Ville de Metz se prépare à franchir le seuil de l'année 2026, elle poursuit son chemin avec une ambition claire : conjuguer responsabilité financière et dynamisme municipal pour bâtir une ville toujours plus sûre, plus durable et plus attractive.

La situation financière de la collectivité se trouve, depuis plusieurs années, confrontée à **des facteurs structurels défavorables**, dont les effets persisteront dans les années à venir.

- L'accroissement de la contribution au redressement des finances publiques nationales des collectivités locales ;
- La modification de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, et des transferts de charge dont les compensations s'effritent année après année ;
- Un cadre réglementaire de plus en plus contraignant ;
- Une charge de la dette appelée à s'alourdir au vu du profil « jeune » de la dette de la ville.

Ces facteurs produisent un déséquilibre croissant entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Ainsi, **en 2026, le budget de la Ville connaîtra un effet ciseaux ; les dépenses de fonctionnement sont attendues en hausse de 0,2 % quand les recettes de fonctionnement devraient régresser de 2,1 %.**

Comme l'année dernière, et **de manière encore plus marquée, le Projet de Loi de Finances pour 2026 fera contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques**. Cela se traduira notamment par des pertes de recettes, mais l'incertitude entoure les modalités précises de cette contribution tant que la version définitive n'est pas adoptée. Ainsi, à ce stade, seule la hausse des cotisations de la CNRACL (+ 1,2 M€), annoncée en 2025 et prévue sur quatre années, est prise en compte, dans les prévisions budgétaires 2026 de la Ville de Metz. Le cas échéant, toute autre mesure de la Loi de Finances pour 2026 qui impacterait les finances municipales nécessitera un réajustement des prévisions budgétaires, en conséquence.

Face à l'incertitude budgétaire de l'Etat, la Municipalité adopte, dans un esprit de responsabilité, une attitude de prudence, qui la conduit lorsque cela est possible, à des pistes d'économies et d'optimisation, afin de préserver les équilibres financiers de la commune, sans compromettre la qualité des actions menées à destination des Messines et des Messins. L'objectif est de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour assurer une part d'autofinancement des investissements et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

En dépit de ce contexte défavorable, la Ville de Metz tient le cap de ses ambitions en matière d'investissement. En particulier, les efforts ont porté sur l'entretien et la modernisation du patrimoine municipal pour répondre au besoin important de remise en état (rénovations énergétiques et techniques des bâtiments, rénovation de l'éclairage public ...) : 130 M€ auront été investis sur 5 ans, entre 2021 et 2025. Cette dynamique se poursuit avec un niveau de dépenses d'investissement très élevé prévu à 59,2 M€ hors dette, dont un tiers autofinancé.

Le projet de budget pour l'exercice 2026 sera le point d'orgue de l'action municipale engagée depuis le début du mandat et viendra **consolider les priorités majeures pour le développement de notre commune**. Ces orientations s'articulent autour de l'amélioration quotidienne des conditions de vie des habitants, alliant proximité, propreté et sécurité, et de l'intensification de la transition écologique. La vocation culturelle et sportive de la Ville de Metz, et la solidarité, seront aussi des boussoles de l'action municipale.

1. Le contexte d'élaboration du budget 2026

1.1. La conjoncture économique internationale : une dynamique de croissance portée par les économies émergentes dans un environnement géopolitique fragile.

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale atteindrait + 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026, légèrement en-deçà de la progression de 3,3 % enregistrée en 2024. Si les droits de douane américains n'ont pas provoqué la déflagration tant redoutée, c'est avant tout parce que leur niveau moyen, actuellement fixé à 17,5 %, demeure inférieur à celui annoncé en avril de 23 %.

Dans la zone euro, l'activité économique serait faible avec une modeste reprise de 1,2 % prévue pour 2025, soit 0,2 point de plus que dans les précédentes prévisions et à 1,1 % pour 2026. Le FMI a cependant souligné que l'incertitude politique, les niveaux d'endettement élevés, l'impact des droits de douane américains et les tensions géopolitiques générales continuent de faire peser des risques majeurs sur les perspectives économiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Dans le même temps, les marchés financiers restent particulièrement volatiles et le secteur financier pourrait se retrouver sous tension en cas de chute brutale des marchés, notamment dans le secteur technologique. Il est à noter que l'ère de l'Intelligence Artificielle (IA) apporte une nouvelle variable dans l'étude de l'impact économique mondiale. Au niveau macroéconomique, il est trop tôt pour distinguer un effet sur la croissance, mais de premières études microéconomiques suggèrent des effets positifs significatifs de certaines applications spécifiques de l'IA sur la productivité individuelle des travailleurs. En tout état de cause, de plus en plus d'expert évoque une présomption de "bulle de l'IA" sur les marchés financiers.

En Europe, la Banque Centrale Européenne (BCE) a revu ses taux à la baisse à quatre reprises en 2025 en ramenant le taux de refinancement de 2,9 % en janvier 2025 à 2,150 % mi-juin 2025 (après un pic de 4,5 % intervenu en septembre 2023). Lors de sa réunion de septembre 2025, la BCE a décidé une nouvelle fois de ne pas modifier ses taux directeurs, en lien avec l'évolution du taux d'inflation qui oscille autour de 2% (cible donnée par la BCE).

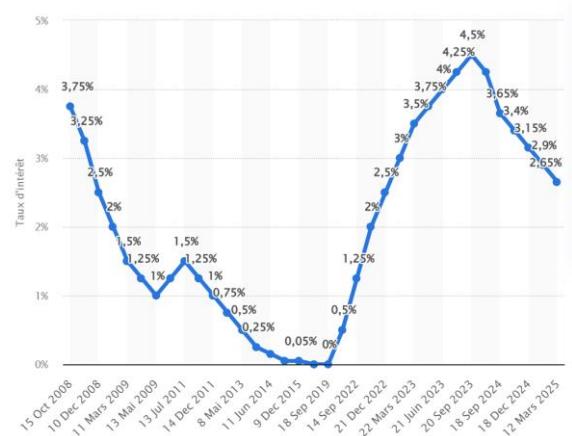


Figure 1 - Fluctuation du taux de refinancement de la BCE de 2008 à 2025

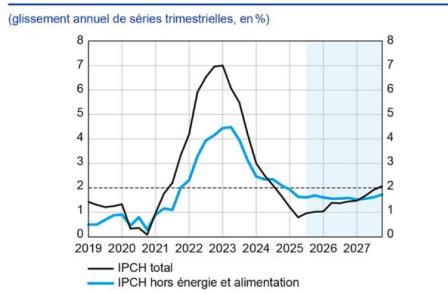
Source : Statista 2025

Le risque pourrait venir de la politique américaine. Si la banque centrale américaine (FED) décide prochainement d'une baisse de ses taux, l'euro pourrait s'apprécier. Les importations deviendraient ainsi moins chères et les exportateurs seraient pénalisés. L'inflation pourrait alors tomber sous l'objectif de 2%, obligeant la BCE à agir.

1.2. Le contexte économique national

La Banque de France prévoit dans sa note de conjoncture de septembre 2025 que l'inflation, mesurée à travers l'indice des prix à la consommation harmonisée total, se maintiendrait au-dessous de 2 %. Elle resterait une des plus faibles de la zone euro. Elle baisserait fortement en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services puis devrait atteindre 1,3 % en 2026 et 1,8 % en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat d'environ 1% par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Concernant l'**activité économique**, la croissance s'établirait à 0,6 %, puis augmenterait à 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par une amélioration de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la **contribution du commerce extérieur** serait quasi nulle sur ces deux années.

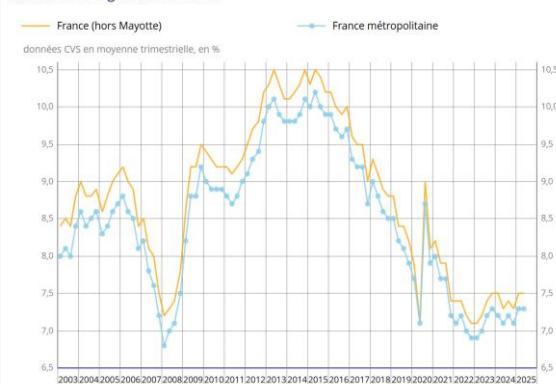
Selon l'**INSEE**, la dette publique s'établirait à 3 416,3 Md€ à la fin du deuxième trimestre 2025. S'élevant aujourd'hui à 115,6 % du PIB, la dette s'est alourdie de 187 milliards d'euros en un an et devrait frôler les 118 % du PIB d'ici la fin d'année. Le 17 octobre 2025, l'agence américaine S&P a d'ailleurs dégradé la note souveraine qu'elle attribue à la France, qui passe de "AA-" à un simple "A+" avec une perspective stable. Si le mouvement n'est pas totalement inattendu, notamment parce que S&P avait assorti sa note précédente d'une perspective négative, la révision s'est réalisée plus rapidement au vu des derniers évènements politiques et plus spécifiquement de la "série de votes de confiance négatifs au Parlement, entravant les progrès de la

consolidation budgétaire".

L'incertitude sur les finances publiques de la France demeure ainsi élevée : il n'est pas acquis que l'objectif de réduction du déficit public pour le limiter à **5,4 % du PIB en 2025**, soit atteint. A la suite de l'annonce de la rétrogradation de la note française, le ministre de l'Economie et des Finances a réaffirmé la volonté du gouvernement d'abaisser le déficit public à 4,7 % en 2026. L'agence souligne cependant que l'incertitude politique pourrait peser sur l'économie française en freinant l'investissement, la consommation privée et la croissance, malgré la présentation du projet de budget 2026 au Parlement.

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est en augmentation de 0,1 point au 2^{ème} trimestre 2025 pour s'élever à 7,5 % de la population active, soit 2,4 millions de personnes. Ce taux, harmonisé au niveau européen, reste légèrement supérieur à son point bas de 7,1 % atteint à la fin de 2022 et au début de 2023 selon l'**INSEE**. Le taux d'emploi par âge monte à son plus haut niveau depuis 1975 pour toutes les tranches d'âges.

Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.
Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi.

Figure 2 - Taux de chômage au sens BIT

source : INSEE, enquête emploi

Au niveau régional, le Grand Est affiche quant à lui un taux localisé à 7,2 %, se situant donc dans la moyenne basse nationale, et le département de la Moselle a un taux quasi similaire s'élevant à 7,1 % au 2^{ème} trimestre de 2025.

1.3. Un contexte politique et institutionnel affectant les finances des collectivités locales

L'instabilité gouvernementale et l'incertitude politique freinent la discussion du **Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026**, qui a débuté mi-octobre à l'Assemblée Nationale. Elle doit aboutir avant fin décembre pour que le PLF entre en vigueur. Si ce n'est pas le cas, le Gouvernement pourra procéder à l'adoption du budget par ordonnances ou bien faire voter une loi spéciale avant de réenclencher une discussion parlementaire. Ce contexte met en difficulté les collectivités pour établir des projections sur les impacts financiers qui découleront du PLF. Les incertitudes sont donc aussi fortes que l'année dernière, avec l'élaboration du budget 2025.

L'ombre de la loi de finances plane sur les collectivités, dans un contexte de tension budgétaire

L'année 2025 a fait l'objet de plusieurs rapports de la Cour des Comptes concernant la situation financière des collectivités locales. Elle souligne que les collectivités ont fortement contribué en 2024 à la hausse du déficit public total, malgré leur faible part dans ce dernier. Cette évolution s'explique par un effet ciseaux grandissant entre des dépenses de fonctionnement et d'investissement dynamiques, et des recettes en hausse, mais à un rythme moins marqué.

Dans son rapport de fin septembre 2025, la Cour indique cependant que contrairement aux années précédentes, les collectivités apportent une contribution significative (5,4 Milliards d'euros) au redressement des finances publiques en 2025, et pourraient voir leur solde déficitaire se stabiliser, voire s'améliorer par rapport à 2024. Pour rappel, la contribution reposait ainsi sur 5 mesures : hausse des cotisations à la CNRACL, gel de la fraction de TVA reversée aux collectivités, réduction de certains prélèvements sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités (variables d'ajustement), et création d'un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités avec le dispositif de lissage

conjонcturel des recettes fiscales (DILICO).

La Cour souligne en outre dans son rapport qu'au-delà des mesures ponctuelles de 2025, il convient d'organiser dans la durée une contribution pour le redressement des finances publiques qui soit prévisible, équitable et soutenable.

Le PLF présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres, a pour objectif de ramener le déficit public à 4,7 % en 2026, et prévoit un **effort de l'ordre de 31 milliards d'euros dont 17 milliards de réductions de dépenses et 14 milliards de recettes fiscales supplémentaires**.

Les collectivités territoriales seront à nouveau associées à cet effort de redressement des finances publiques. A ce stade des discussions, les propositions de contribution sont deux à trois fois plus importantes qu'en 2025 et sont les suivantes :

- Le doublement de l'enveloppe du DILICO (de 1 Md € à 2 Mds €) et l'élargissement du nombre de collectivités concernées par la contribution ;
- La réduction de 25 % de la compensation liée à l'exonération partielle des locaux industriels (taxe foncière et CFE) ;
- La suppression du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en section de fonctionnement ;
- La suppression de la compensation de la taxe sur les spectacles ;
- Une nouvelle réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- Une nouvelle diminution de l'enveloppe du fonds vert (passage de 1,15 Md € à 0,65 Md€) et plus globalement de l'ensemble des dotations d'investissement à destination des collectivités.

2. Les orientations du budget municipal pour 2026

2.1. La stratégie financière de la ville et les équilibres prévisionnels du BP 2026

Le cadre général du budget 2026

Malgré un contexte exceptionnellement contraint, **la municipalité a tenu son cap : en cinq ans, l'essentiel du programme engagé a été réalisé ou lancé, démontrant une capacité d'action face aux crises successives.** Ces défis, à la fois nationaux et locaux, ont pourtant pesé lourdement sur la ville de Metz, qu'il s'agisse de la crise sanitaire avec la pandémie de COVID-19, du conflit en Ukraine avec un niveau d'inflation record, des ruptures d'approvisionnement, de la crise énergétique, de l'augmentation des coûts de construction ou encore de l'instabilité politique gouvernementale. Des contraintes renforcées s'y sont ajoutées à l'échelle locale, liées aux marges budgétaires réduites et à un niveau d'entretien du patrimoine dégradé.

L'année 2026 s'annonce particulièrement incertaine, marquée par le contexte socio-économique qui reste tendu, avec des prévisions de croissance toujours faibles, une inflation qui, bien qu'en baisse, continue à peser sur les contrats d'exploitation et de maintenance, et une situation des finances publiques nationales qui implique que des mesures fortes de rétablissement soient prises. **À ce stade, concernant la contribution au redressement des comptes publics de la Ville de Metz, pour les orientations budgétaires 2026, seule l'hypothèse de la hausse de trois points du taux de cotisation à la CNRACL est retenue,** ce qui représente une majoration, subie, **des dépenses de personnel de près de 1,2 M€.** Elle s'inscrit plus largement dans le mouvement de hausse de 12

points sur la période 2025-2028, décidé par le Gouvernement. En effet, au moment de l'achèvement du processus de préparation du budget 2026, le débat parlementaire à peine engagé ne permet pas d'appréhender le véritable impact de la Loi de Finances 2026 sur les finances communales. Ainsi, les éventuelles autres mesures de contribution devront, le cas échéant, être intégrées postérieurement dans les équilibres budgétaires, notamment au moment du Budget Supplémentaire.

En matière d'investissement, l'année 2026 sera marquée, pour la Ville de Metz, par l'aboutissement logique du cycle d'investissement municipal, qui se caractérise par une concentration des dépenses en fin de mandat.

La stratégie financière de la municipalité

Face à ces enjeux, **la stratégie financière de la municipalité consistera, comme les années passées, à limiter autant que possible la progression des dépenses et à optimiser chaque euro dépensé et chaque recette encaissée.** L'objectif est de préserver **la capacité d'autofinancement et de recourir de manière soutenable à l'emprunt,** afin d'éviter une dégradation de la situation financière à moyen et long terme, qui pourrait rapidement devenir intenable.

L'équilibre prévisionnel du Budget Primitif 2026

Les dépenses réelles du Budget Primitif 2026 devraient s'établir à 241 M€ en baisse de près de 4,5 M€ (-1,81 %) par rapport au BP 2025 sur l'ensemble des deux sections (explications détaillées des principales évolutions dans la partie 2.2). Les dépenses réelles de fonctionnement se situeront autour de 171 M€, en légère hausse de 473 k€ (soit + 0,23 %), alors que les dépenses d'investissement s'élèveront à près de 70 M€, en recul de 4,9 M€ (- 6,59 %) par rapport au BP 2025.

Les recettes réelles devraient atteindre 241 M€, et connaître une chute de près de 4,5 M€ (- 1,81 %) par rapport au BP 2025 sur l'ensemble des deux sections. Les recettes réelles de fonctionnement atteindront 194,3 M€, en baisse de 4,1 M€ (- 2,09 %), et les recettes réelles d'investissement hors emprunt se situeront autour de 15,4 M€, observant un retrait de 9,8 M€ (- 38,94 %) par rapport au BP 2025.

L'épargne brute s'élèverait ainsi à 23 M€, en baisse de 4,6 M€ par rapport à 2025, en raison de la légère progression des dépenses conjuguée à la baisse marquée des recettes notamment d'assurances. Après remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette**, c'est-à-dire l'épargne disponible pour autofinancer les investissements, s'établirait quant à elle à 12,4 M€, en diminution de 5,9 M€ par rapport au BP 2025.

Le besoin d'emprunt pour équilibrer le Budget Primitif 2026 s'élèverait ainsi à 31 M€.

Tableau : Synthèse de l'évolution prévisionnelle du Budget Primitif et des indicateurs d'équilibre (épargne brute, épargne nette, besoin d'emprunt) (en millions d'€) :

			FONCTIONNEMENT (en k€)					
	BP 2025	DOB 2026	évo €		BP 2025	DOB 2026	évo €	
Dépenses réelles	170 775	171 248	473	Recettes réelles	198 435	194 295	-4 140	
Dépenses d'ordre	15 460	15 460	0	Recettes d'ordre	3 540	4 133	593	
Total	186 235	186 708	473	Total	201 975	198 428	-3 548	
Virement à la section d'invest.	15 740	11 720	-4 021					
Epargne brute	27 660	23 047	-4 613					
INVESTISSEMENT (en k€)								
	BP 2025	DOB 2026	évo €		BP 2025	DOB 2026	évo €	
Dépenses réelles	74 810	69 882	-4 929	Recettes réelles (hors emprunt)	25 148	15 356	-9 792	
Dépenses d'ordre	5 040	5 633	593	Virement de la section de fonct.	15 740	11 720	-4 021	
Total	79 850	75 514	-4 336	Recettes d'ordre	16 960	16 960	0	
Epargne nette	18 220	12 393	-5 827	Besoin d'emprunt	22 002	31 479	+9 477	
ENSEMBLE DES DEUX SECTIONS								
	BP 2025	DOB 2026	évo €		BP 2025	DOB 2026	évo €	
Total Dépenses réelles	245 585	241 130	-4 456	Total Recettes réelles	245 585	241 130	-4 456	
Total Dépenses d'ordre	20 500	21 093	593	Total Recettes d'ordre	20 500	21 093	593	
Total Dépenses	266 085	262 222	-3 863	Total	266 085	262 222	-3 863	

2.2. Les principales prévisions d'évolution des dépenses et des recettes

Les principales évolutions de dépenses

■ La hausse des prix

Bien que l'inflation marque un fléchissement par rapport aux niveaux observés depuis 2023, certains effets persisteront en 2026 et continueront d'influencer plusieurs postes de dépenses. En fonctionnement, certaines **prestations verront leur coût évoluer à la hausse**. Il s'agit notamment des assurances, des transports, ou encore des frais de gardiennage et de nettoyage des locaux. En ce qui concerne les **dépenses d'investissement**, les prix sont loin des niveaux d'avant crises, bien que les tensions d'approvisionnement et la hausse du coût des matières premières se sont atténuées.

■ La masse salariale

En 2026, les dépenses de personnel évolueront selon des dynamiques contraires. D'un côté, elles vont progresser sous l'effet des diverses mesures de **revalorisations salariales locales et de hausses de cotisations sociales nationales**. Il s'agit en particulier de la **hausse des cotisations de la CNRACL** qui représentera à elle seule une hausse de + 1,2 M€. Il convient de souligner en outre que la collectivité poursuit son **plan de déprécarisation des emplois d'agents de restauration scolaire, d'encadrement et de la petite enfance** pour un coût proche de 300 k€ pour 2026. L'intégration des créations de postes 2025 sur une année entière et les quelques créations prévues en 2026 pour le développement des politiques publiques contribuent également à sa progression.

Par ailleurs, **la prise en compte en année pleine de la mutualisation avec l'Eurométropole de Metz du pôle urbanisme, des services juridiques et assurances, va engendrer une baisse des dépenses de personnel à hauteur de 1,240 M€**. Cependant, celle-ci sera en partie compensée par une baisse de la recette d'attribution de compensation versée par l'Eurométropole.

Le montant prévisionnel de la masse salariale pour 2026 est estimé à 96,6 M€, en hausse de 0,64 % par rapport au BP 2025.

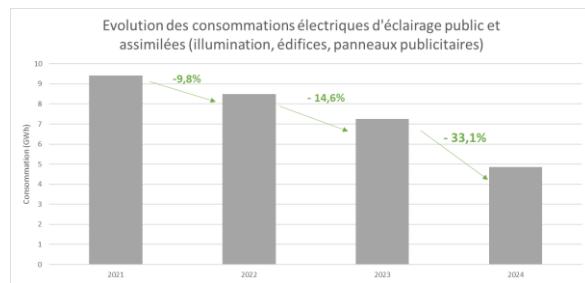
■ Les dépenses d'énergie

Les dépenses d'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain) avaient augmenté de 64 % entre le BP 2022 et le BP 2023, passant de 7,9 M€ à

13,0 M€, en raison principalement de la hausse des prix subie lors des renouvellements des contrats de fourniture d'électricité et de gaz.

Ces deux dernières années, des diminutions avaient été amorcées avec une prévision à 10,3 M€ au BP 2024 puis à 9,4 M€ au BP 2025.

Cette tendance à la baisse se poursuit en 2026 avec une inscription à hauteur de 8,4 M€, c'est-à-dire en recul de baisse de 1 M€ par rapport à 2025 (- 10,78 %). Ce mouvement s'explique d'une part par des prix plus bas, et d'autre part par la poursuite des efforts d'investissement réalisés en matière d'économies d'énergie, notamment concernant les consommations électriques d'éclairage public qui ont baissé de 48 % depuis 2021.



■ Les dépenses d'investissement

Le mandat actuel se caractérise par une hausse progressive des dépenses d'investissement, avec un pic intervenu en 2025. Dans cette continuité, le budget 2026 s'inscrit dans la même dynamique et verra l'aboutissement de certains projets structurants initiés au cours des années précédentes : construction de la salle gymnique, modernisation de l'éclairage public, rénovation technique et énergétique de bâtiments, déploiement de la vidéoprotection, végétalisation de la ville et des écoles, création d'équipements de proximité, rénovation et extension des écoles élémentaires Maurice Barrès et maternelle les Mirabelles. Par ailleurs, l'année 2026 verra la poursuite des travaux de reconstruction de la médiathèque de Borny.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette, se maintiendront à un niveau très élevé de 59,2 M€. En intégrant le remboursement en capital de la dette, elles avoisineront les 70 M€.

Les principales évolutions de recettes

■ Fiscalité "ménage" et compensations de l'Etat au titre des exonérations

Les bases d'imposition évoluent chaque année, pour des raisons physiques (nouvelles constructions) et d'indexation. En particulier, les bases des locaux d'habitation sont directement indexées à l'inflation alors que les bases des locaux professionnels évoluent en fonction de la variation des tarifs des locaux économiques par secteur d'évaluation (voir explications détaillées en annexe 2).

Après une inflation très dynamique entre 2022 et 2024 (respectivement + 3,4 %, + 7,1 % et + 3,9 %), un ralentissement de la hausse des prix a été constaté pour l'exercice 2025 (+ 1,7 %). Cette tendance est confirmée pour l'exercice 2026, le Projet de Loi de Finances prévoyant une inflation autour de + 1,1 %.

Par conséquent, la fiscalité des collectivités territoriales va progresser de manière plus limitée que sur les dernières années.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, qui constitue une part prépondérante des recettes fiscales de la collectivité en 2025, donnerait lieu à une progression de produit de + 1 % entre 2025 et 2026, ce qui correspond à une prévision budgétaire de **81,45 M€** au Budget Primitif 2026. La taxe foncière sur les propriétés non bâties est quant à elle estimée à 0,3 M€.

En revanche, la mise en place par l'Etat en 2023 du dispositif « gérer mes biens immobiliers » (GMBI) n'est pas encore totalement fiabilisée et a donné lieu à de fortes fluctuations sur les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) depuis son instauration, et a fortiori au cours de l'exercice 2025. L'atterrissement budgétaire 2025 se traduit effectivement par une chute des bases de l'ordre de 30 %, cette tendance étant semblable à l'échelle nationale. Ainsi, il est proposé de retenir des prévisions prudentes, évaluées respectivement à **2,0 M€** pour la THRS et **1,25 M€** pour la THLV.

En conclusion, en raison de la faible inflation et de la baisse significative des produits de THRS et THLV, il est proposé de retenir une prévision budgétaire 2026 semblable aux inscriptions budgétaires 2025, soit **85 M€**.

■ Droits de mutation à titre onéreux

Cette recette, assise sur les cessions immobilières sur le ban communal, a vu son niveau augmenter significativement passant de 3,1 M€ en moyenne de 2013 à 2016 à un maximum historique de 5,9 M€ en 2022. Un fort ralentissement du marché de l'immobilier s'est toutefois produit les années suivantes, avec une recette perçue à hauteur de 4,36 M€ en 2024. S'agissant de l'exercice 2025, une recrudescence des DMTO a été constatée de janvier à septembre, le montant de DMTO s'élevant à 4,2 M€ début octobre. En lissant le produit jusqu'à la fin de l'exercice, le produit pourrait avoisiner les 5 M€ sur l'exercice 2025. Par prudence, et au regard de l'instabilité politique et économique, il est proposé de retenir une prévision budgétaire de **4,8 M€**.

■ Concours financiers de l'Etat

Concernant les concours financiers de l'Etat, le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une augmentation de 290 M€ de l'enveloppe nationale de dotation de péréquation des communes, constituée d'une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 140 M€ et d'une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 150 M€.

Il est proposé toutefois un maintien des sommes perçues en 2025. Les prévisions s'établissent donc de la manière suivante : **17,9 M€** pour la dotation forfaitaire, **9,8 M€** pour la dotation de solidarité urbaine et **0,418 M€** pour la dotation nationale de péréquation (DNP).

Des explications détaillées sur l'évolution de ces dotations sont explicitées en annexe 3.

■ Dividendes UEM

Le BP 2026 intégrera une prévision de **dividendes versés par l'UEM stables par rapport à la réalisation, soit 24,650 M€**. Cela est cohérent avec le niveau du résultat net consolidé du groupe depuis plusieurs années.

■ Cessions

Le BP 2026 intégrera une prévision de recettes de cessions en forte baisse par rapport au niveau record de 2025. **337 k€** sont ainsi prévus pour une opération en particulier ; la vente d'un terrain rue Alfred de Vigny.

Les autres cessions concernent la vente de matériels et de véhicules.

■ Relations financières entre la commune et l'Eurométropole

Aucun transfert de compétence n'est prévu au 1er janvier 2026. Cependant, les mutualisations effectuées en 2025 (service juridique et assurances, pôle urbanisme) et les hausses structurelles attendues sur la masse salariale vont engendrer une augmentation de la facture des services mutualisés (facture prévisionnelle 2026 à 13,8 M€), qui est répercutée sur l'attribution de compensation versée à la ville par l'Eurométropole.

La prévision de recette **d'attribution de compensation 2026** est ainsi établie à **9,98 M€**, en baisse de 1,5 M€ par rapport au BP 2025. Il est à noter que cette diminution est en partie compensée par la réduction des dépenses de personnel, conséquence des mutualisations mises en place en 2025. La baisse plus marquée résulte principalement de la hausse des taux de cotisation et de l'évolution naturelle de la masse salariale.

La prévision de **Dotation de Solidarité Communautaire** est inchangée et s'élève à **3,07 M€**.

■ Les recettes d'assurances

Le Budget Primitif 2025 prévoyait 6,189 M€ de recettes d'indemnités d'assurance relatives aux dégâts subis en 2023 lors des violences urbaines, et en particulier la destruction de la médiathèque de Borny. Ce niveau correspondait à 60 % du montant estimé de l'indemnité totale. Finalement, la recette a été redimensionnée à hauteur 4,0M€ en Budget Supplémentaire afin de s'aligner sur le montant effectivement perçu en 2025.

Il est proposé, pour 2026, d'inscrire **2,7 M€ au titre du reliquat des indemnités d'assurance** pour le dossier « violences urbaines de 2023 »,

auquel s'ajoute une **recette d'investissement à percevoir de la DRAC à hauteur de 1,4 M€**, dans le cadre de l'engagement du Président de la République.

■ FCTVA

Le FCTVA est une dotation de l'Etat versée en année N sur la base des investissements réalisés par la collectivité en année N-1 pour la Ville de Metz. La prévision pour le BP 2026 est de **7,5 M€** en investissement et de **200 k€** en fonctionnement soit une augmentation globale de 120 k€ par rapport à 2025. La copie initiale du PLF pour 2026 prévoit une suppression du FCTVA en fonctionnement, ce qui affectera la Ville si cette mesure figure dans la version finale du budget de l'Etat.

■ Taxe d'aménagement

Afin de prendre en compte la forte baisse du produit de taxe d'aménagement constatée au niveau national et local, il est proposé d'inscrire un montant de recettes en forte diminution en 2026 (- 700 k€).

■ Besoin d'emprunt

Le besoin d'emprunt pour équilibrer le **Budget Primitif 2026** est estimé à **31,4 M€**, marquant une hausse significative par rapport aux budgets des années précédentes (19,5 M€ aux BP 2020 et 2021, 24 M€ au BP 2022, 13 M€ au BP 2023, 18 M€ au BP 2024 et 23 M€ en 2025).

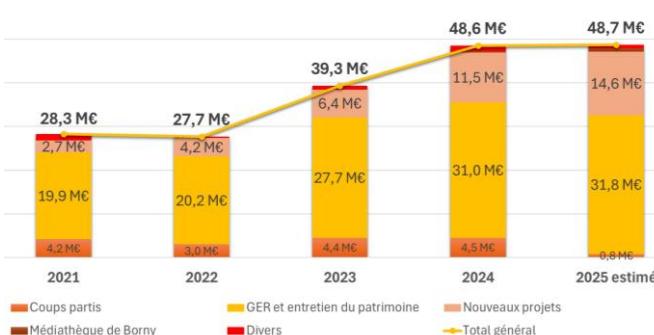
Ce niveau d'emprunt s'explique par le cycle habituel des collectivités locales qui connaissent un pic de leurs dépenses d'investissement en fin de mandat.

À titre indicatif, l'emprunt envisagé représente la moitié des dépenses réelles d'investissement prévisionnelles hors remboursement en capital de la dette.

2.3. Un mandat au service des Messins : des engagements tenus et une ambition renouvelée pour la ville

Le budget 2026 sera la continuité de six années d'engagement de l'équipe municipale pour une ville plus solidaire, attractive et durable. Depuis le début de ce mandat, les politiques de sécurité, de proximité, de propreté et de cohésion sociale constituent le socle de l'action municipale. Parallèlement, la transition écologique est une préoccupation majeure, intégrée aussi bien aux projets d'aménagement urbain qu'aux actions du quotidien, telles que la réduction des déchets, l'amélioration du confort thermique des bâtiments ou la modernisation de l'éclairage public. Enfin, la politique de rénovation des bâtiments se poursuivra afin de remettre en état le patrimoine vieillissant et de l'adapter aux besoins actuels et futurs. Pour mémoire, il était envisagé des investissements à hauteur de 150 M€ sur six ans, dont 90 M€ de dépenses de gros entretien et 21 M€ de nouveaux projets. **Les seules dépenses de gros entretien, obligatoire pour maintenir en état le patrimoine, ont finalement atteint en moyenne 26 M€ par an, soit 130 M€ sur la période 2021/2025.** Ce montant bien supérieur a pu être financé en partie par les recettes supplémentaires, notamment des dividendes de l'UEM, qui ont ainsi été majoritairement consacrées à l'entretien du patrimoine et au rattrapage de la "dette grise"¹ héritée de la précédente mandature.

Décomposition des investissements du mandat 2021 - 2025



En 2026, le renforcement des dispositifs dédiés à la sécurité publique s'achèvera. Le déploiement des 124 policiers municipaux sera poursuivi et l'année 2026 verra l'achèvement du plan de déploiement de la vidéoprotection, portant ainsi à 1 000 le nombre de flux installés conformément aux engagements pris pour ce mandat. Par ailleurs, des aménagements de sécurisation seront effectués sur des espaces publics particulièrement exposés dans une

logique de prévention situationnelle en partenariat étroit avec les services de la Direction Interdépartementale de la Sécurité Publique.

Concernant la proximité, les évènements fédrateurs tels que le concours inter-quartiers de la soupe, les réceptions d'accueil des nouveaux messins ainsi que le concours des vitrines de Noël continueront d'être organisés. Il est également prévu d'adopter une nouvelle Autorisation de Programme pour permettre la **réovation des cimetières**, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, préserver le patrimoine bâti et renforcer l'accueil des usagers, notamment en matière d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En 2026, les priorités porteront sur la réfection et le réaménagement de la morgue, la création de nouveaux locaux techniques et sociaux au cimetière de Chambière, ainsi que l'étude du réaménagement des installations du cimetière du Sablon, devenues inadaptées aux besoins actuels.

Concernant la propreté urbaine, la municipalité poursuivra ses actions de sensibilisation auprès des habitants ainsi que les mesures visant à optimiser l'organisation des services et à réduire son impact sur l'environnement, se traduisant par la reconduction de la cinquième étoile du label éco-propreté détenue par la Ville pour son exemplarité en termes de propreté urbaine. Parmi les initiatives déterminantes, le projet « VIPARE », qui repose sur l'identification et la géolocalisation des déchets dispersés dans l'espace public par analyse vidéo, sera finalisé. Par ailleurs, la modernisation des équipements se prolongera, avec notamment le renouvellement progressif de la flotte de véhicules et la mise en œuvre d'un projet ambitieux de récupération des eaux pluviales sur le site de Dreyfus et plus largement sur l'ensemble du territoire communal afin de sécuriser le processus de nettoiement y compris en période de fortes chaleurs.

La ville de Metz, réussit à concilier à la fois l'excellence horticole et la préservation de l'environnement, ce qui se traduit par la distinction de plusieurs labels (« 4 fleurs » ou encore « 3 libellules »). Cela atteste des résultats concrets de la politique ambitieuse menée en

¹ La "dette grise" désigne le retard accumulé dans l'entretien du patrimoine et le risque financier résultant de ce sous-entretien

chronique.

faveur de la végétalisation, pour faire émerger une ville plus « verte ». En 2026, cette dynamique se poursuivra à travers deux axes majeurs : d'une part, le maintien de l'objectif annuel de plantation de 3 000 arbres, et la poursuite de la végétalisation des espaces urbains et des cours d'école. Sont notamment envisagés, le traitement des cours des écoles de Jean Burger à Queuleu, Louis Pergaud à Borny et de l'école les Plantes au Sablon. D'autre part, le soutien à la végétalisation participative sera renforcé, via l'opération « Je fleuris ma rue », le développement des jardins de poche et des jardins familiaux ou encore le déploiement de bornes fontaines d'eau potable. L'objectif de ces projets est aussi de créer des espaces de convivialité supplémentaires, favorisant ainsi les échanges et le lien social entre les habitants.

La politique de cohésion sociale, d'inclusion, de santé et de solidarité continuera à répondre en 2026, en tant que Ville amie des ainés et comme les années précédentes, aux enjeux majeurs que sont le vieillissement de la population, la désertification médicale, la lutte contre l'isolement et l'exclusion, ou encore l'inclusion des personnes fragiles et / ou en difficulté. La municipalité continue d'agir dans ces domaines, notamment par le versement d'une subvention importante à son **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, qui poursuivra et renforcera en 2026 toutes ses actions. Le CCAS orientera aussi son budget vers le maintien et la sécurisation des aides sociales essentielles et d'accès au logement pour lutter contre la précarité, en s'appuyant sur des partenariats renforcés.

Sera déployé à compter de 2026, le nouveau Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) pour la période 2026/2028 avec pour axes prioritaires la gouvernance, la maîtrise de la langue française, le numérique, les droits sociaux, la citoyenneté et l'interculturalité.

Une étude sur les bâtiments gérés par le CCAS sera réalisée, en particulier sur les résidences autonomie, afin de déterminer les travaux les plus urgents à réaliser tout en réinterrogeant la fonction des différents bâtiments.

Enfin, la mise en œuvre du programme d'accessibilité programmé des équipements aux personnes en situation de handicap (ADAP) sera poursuivie.

La politique menée en matière sportive confirme la volonté de la municipalité de favoriser l'accès au sport pour tous, avec un maintien des financements pour les 77 clubs amateurs et de haut niveau. Aussi, la poursuite d'événements populaires tels que Metz Plage, le Trophée des Sports ou encore le Week-end des Sports

permettront de dynamiser le territoire. **Côté infrastructures, le pôle gymnique sera achevé en 2026**, tandis que des travaux de drainage seront réalisés sur le terrain de baseball et que la modernisation des terrains synthétiques de football se poursuivra. En matière de patrimoine, 2026 sera également marqué par l'amélioration de la performance et de la maîtrise énergétique des piscines municipales dans le cadre du nouveau marché d'exploitation et du contrat de performance énergétique. Un nouveau logiciel sera mis en place afin d'améliorer la gestion au quotidien des piscines et de permettre aux usagers de réserver en ligne les activités nautiques.

Ainsi, en poursuivant les grands investissements et en rénovant les équipements de proximité, la Ville de Metz réaffirme son soutien aux clubs, pour que chacune et chacun puissent pratiquer dans les meilleures conditions, et ce, quel que soit le niveau.

En 2026, la ville de Metz réaffirmara son leadership dans le domaine culturel, en maintenant son soutien à ses partenaires (Cité Musicale, Orchestre National de Metz Grand Est ...) ou à l'organisation d'événements phares tels que Hop Hop Hop, Passages ou encore Livre à Metz, tout en poursuivant son programme dédié à l'éducation artistique. Les soutiens financiers aux associations et aux manifestations comme la fête de la Mirabelle ou le Festival Constellations seront globalement préservés, avec des adaptations ponctuelles pour optimiser leur impact et proposer une programmation à la hauteur du 10ème anniversaire du festival Constellation. Les efforts d'investissement se concentreront prioritairement sur la restauration du patrimoine, notamment le Temple Neuf et l'aile Est du cloître des Récollets, ainsi que sur la rénovation de certaines fontaines "monument historique" ou encore sur la modernisation des médiathèques. Ainsi, des travaux de modernisation initiés en 2025 à la médiathèque Verlaine se poursuivront en 2026 et des travaux de sécurisation de la bibliothèque de Magny seront réalisés. Par ailleurs, les travaux de reconstruction de la médiathèque de Borny se poursuivront en 2026, et des premiers renouvellements de livres seront effectués pour la future médiathèque. Enfin, l'accent sera également mis sur l'amélioration de la performance énergétique des équipements et leur sécurisation.

Malgré un contexte budgétaire exigeant, en 2026, **la Ville de Metz réaffirmara également son engagement en faveur du tissu associatif, de la jeunesse et de la cohésion sociale** avec une attention particulière accordée aux quartiers

prioritaires, dans le cadre du Contrat de Ville. A cet effet, le centre Espace de la Grange, municipalisé en 2024, sera doté de moyens supplémentaires pour répondre à l'intensification de son activité et à un accueil croissant des publics du quartier de la Grange aux Bois. Ces moyens permettront de renforcer les dispositifs dédiés à la jeunesse et d'étendre les activités péri et extrascolaires. Par ailleurs, l'École de la Jeunesse et des Sports bénéficiera de crédits pour diversifier son offre éducative et sportive. Les travaux de modernisation des équipements à destination des associations se poursuivront, et en particulier l'aménagement des étages du CAP. Ces mesures visent à atténuer les disparités sociales et à stimuler la vitalité des initiatives citoyennes, culturelles et sportives, avec une priorité marquée envers les jeunes publics.

Forte depuis de nombreuses années d'une ambition élevée en termes de **politique éducative, illustrée par son Projet Educatif de Territoire (PDET)**, la Ville souhaite offrir les meilleures conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves ainsi que des services périscolaires de qualité, à travers trois axes structurants, fruit d'une étroite collaboration avec l'Éducation nationale et les acteurs locaux. La Ville de Metz affiche une volonté résolue de favoriser l'égalité des chances en garantissant la gratuité des fournitures scolaires, en doublant les moyens de transport pour les sorties pédagogiques et en développant l'enseignement de l'allemand via le dispositif « *Wir Kinder Sprechen Deutsch* ». Aussi, elle améliore les conditions de travail des professionnels en pérennisant 150 emplois, en revalorisant les métiers des ATSEM et des agents de restauration, ainsi qu'en repensant l'organisation territoriale pour plus d'efficacité. Enfin, la modernisation des infrastructures et la **rénovation et l'extension de restaurants scolaires seront poursuivies en 2026**. En fin d'année, le restaurant du petit Bois à Borny ouvrira ses portes aux écoles situées à proximité, tandis que les travaux de rénovation et d'agrandissement des restaurants scolaires de la Grange aux Bois et de Camille Hilaire démarreront. L'année 2026 sera également marquée par la poursuite des investissements de rénovation technique et énergétique du patrimoine scolaire. Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), des crédits sont prévus pour le plan de rénovation des écoles de Bellecroix. Il est également envisagé un plan travaux pour "rafraîchir" les salles de motricité afin d'améliorer l'accueil des enfants de moins de 6 ans, et de poursuivre les travaux de sécurisation avec le déploiement d'un nouveau système d'alerte dans chaque école.

En matière de politique dédié à la petite enfance, la Ville de Metz, ville amie des enfants, réaffirme son engagement pour maintenir la quantité et le haut niveau de qualité du service, dans un contexte marqué par des difficultés persistantes de recrutement. Pour y répondre, une stratégie durable sera déployée, associant des mesures d'attractivité renforcées, la valorisation des parcours professionnels et un accompagnement soutenu des acteurs associatifs, conformément aux dispositions du Ségur de la Petite Enfance. Parallèlement, la collectivité perpétuera sa démarche qualité, illustrée par l'obtention du label *Certicrèche*. Les investissements prévus cibleront prioritairement la requalification des infrastructures ainsi que l'optimisation des espaces, afin de s'adapter à l'évolution des pratiques professionnelles et aux attentes des familles. La rénovation et la mise aux normes d'un local est budgété pour permettre l'accueil d'une troisième Maison d'Assistantes Maternelles, et deux établissements bénéficieront d'un réaménagement de leur jardin.

A l'heure où les enjeux de transition écologique sont prédominants dans la société, les projets de développement urbain vont avant tout chercher à **reconvertir les friches, densifier les dents creuses et les cœurs d'ilots**. A ce titre, deux opérations sur le **quartier Patrotte - Metz Nord** (situées à l'entrée de l'avenue de Thionville au niveau de la rue Cassin, et entre l'avenue de Thionville et l'avenue des Deux Fontaines) ont été initiées. Ces opérations font suite à une stratégie d'acquisition foncière menée par la Ville de Metz depuis de nombreuses années. Des premières études préalables d'ordres techniques, réglementaires et environnementales ainsi que des investigations archéologiques et quelques travaux préparatoires ont été réalisés en 2025. Ces démarches vont se finaliser en 2026 et les acquisitions foncières sur ces zones vont se poursuivre. A terme, les **nouveaux logements aux typologies diversifiées** se situeront dans un **cadre de vie** où les espaces verts auront une présence importante et au milieu d'une circulation apaisée.

Le Ville de Metz confirme aussi sa volonté de s'engager en faveur **du développement durable**, en mobilisant son administration et les services opérationnels pour le déploiement de son plan de transition. La rénovation de l'éclairage public se poursuivra. Le **cloître des Récollets** accueillera quant à lui encore davantage d'évènements et de programmes pédagogiques pour sensibiliser tous les publics aux enjeux de développement durable et de protection de la biodiversité.

Ces projets bien que non exhaustifs, illustrent l'engagement constant de la municipalité en faveur de l'amélioration du cadre de vie des Messins, tout en renforçant

l'attractivité de la Ville. Cet élan s'inscrit dans une démarche équilibrée, où les enjeux écologiques et les principes de sécurité, de solidarité et de proximité occupent une place déterminante.

3. Les budgets annexes

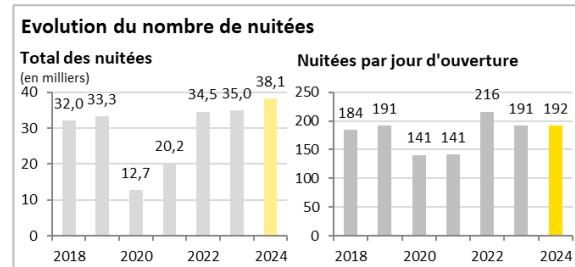
3.1. Le budget annexe du camping

Informations techniques et méthodologiques :

- Du fait de sa nature d'activité commerciale, le camping municipal doit faire l'objet d'une comptabilité particulière, c'est pourquoi sa gestion est isolée sur un budget annexe.
- La gestion du camping est une activité assujettie à la TVA. La gestion des flux de TVA payée et encaissée étant extra-budgétaire, les montants indiqués au budget et au compte administratif sont donc des montants HT.

Bilan d'activité 2024 & 2025

Comme en 2024, la saison 2025 du camping municipal est une réussite, avec un taux de remplissage toujours élevé et une fréquentation en hausse. Cela s'explique par des périodes d'ouverture plus longues par rapport aux années précédentes.



L'aire de camping-cars installée à l'entrée du site fin 2022, et qui fonctionne toute l'année, connaît également des taux d'occupation importants.

Le produit des entrées et des ventes du camping, pour l'exercice 2025, pourraient ainsi globalement dépasser le niveau de 2024, qui s'élevait pour mémoire à 536 k€.

Les charges de fonctionnement restant maîtrisées, les équilibres financiers resteront consolidés, dégageant des marges de manœuvres pour continuer à investir dans les années à venir sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Les prévisions budgétaires

Pour 2026, l'ouverture est prévue sur une période semblable à 2025, soit du 15 avril au 31 octobre. Les prévisions budgétaires 2026 prennent en compte l'exécution 2024 et 2025, ainsi qu'une hausse des tarifs de 1 %.

En investissement, il est prévu d'inscrire un budget d'environ 75 k€ pour continuer à améliorer les conditions d'accueil et à développer l'offre de service du site (achat de mobilier pour la Tiny House, coffret pour extincteurs ...).

Ces investissements seront autofinancés par le résultat dégagé de la section de fonctionnement et les équilibres permettent d'envisager sereinement les années à venir.



3.2. Le budget annexe des zones

Informations techniques et méthodologiques :

- Du fait de leur nature d'activité commerciale, les opérations d'aménagement doivent faire l'objet d'une comptabilité particulière, c'est pourquoi elles sont suivies sur un budget annexe.
- Le budget annexe des zones est géré selon une comptabilité de stocks, par la méthode dite de l'inventaire simplifié permanent. Ainsi, toutes les dépenses et les recettes « opérationnelles » (acquisitions foncières, travaux d'aménagement et leurs frais annexes, cessions) sont comptabilisées en section de fonctionnement.
- Les opérations menées au budget annexe des zones sont assujetties à la TVA. La gestion des flux de TVA payée et encaissée étant extra-budgétaire, les montants indiqués au budget et au compte administratif sont donc des montants HT.

Les projets suivis au budget annexe

Cinq opérations d'aménagement sont actuellement suivies sur le budget annexe des zones.

- L'opération « Charles le Payen », gérée en régie depuis 2010, qui consiste à reconvertis d'anciens ateliers municipaux en une zone de logements. L'opération touche à sa fin : il reste à céder une parcelle à bâtir en 2026 à hauteur de 1,1 M€ et à réaliser les travaux de parachèvement de voirie.
- La ZAC des coteaux de la Seille, qui fait l'objet d'une concession d'aménagement confiée à la SAREMM depuis 2012. Cette concession devrait prendre fin le 31/12/2036. Une avance de trésorerie de 5,581 M€ a été versée à la SAREMM en 2012 et 2013, dont 3,181 M€ ont été remboursés entre 2020 et 2024.



- La ZAC du Sansonnet, qui fait l'objet d'une concession d'aménagement confiée à la SAREMM depuis 2012. Cette concession devrait prendre fin le 31/12/2029. La participation financière de la Ville de Metz à l'équilibre de l'opération fera l'objet d'un

remboursement partiel en 2026 sur le budget principal (1 750 k€).



- La ZAC « Bon Secours » : gérée en régie depuis 2013, cette opération de reconversion de l'ancien hôpital pour laquelle une ZAC a été créée en 2015, touche à sa fin. Le bâtiment ancien a été cédé en décembre 2024 et va être rénové en 2025/2026. Il restera à réaliser les travaux de parachèvement de voirie, probablement en 2027.



- La ZAC « Desvallières » : gérée en régie depuis

2013, cette opération de reconversion d'anciennes casernes militaires, pour laquelle une ZAC a été créée en 2018, est entrée en phase « active » en 2024, avec l'acquisition du foncier. La reconversion de la caserne se poursuit à travers des études de conception, réglementaires et techniques, et va entrer en 2026 dans une phase plus opérationnelle, avec les premiers travaux de génie civil préparatoire à la commercialisation des lots. Un lauréat a également été désigné pour réhabiliter le bâtiment de troupe, et les recettes de cette cession (4,2 M€ sont attendues en 2027). 2,9 M€ sont prévus en 2026 pour des études, des travaux de génie civil, ainsi que des frais divers.



Les prévisions budgétaires

Concernant les équilibres budgétaires du budget annexe, il convient de rappeler que de très fortes variations des niveaux de dépenses et de recettes peuvent avoir lieu d'une année sur l'autre en fonction du rythme d'avancement des projets, avec parfois beaucoup d'acquisitions et/ou de travaux sur une année, et d'autres fois des cessions importantes qui rééquilibreront la situation.
Ce budget doit donc s'analyser sur le temps long, et les projections montrent bien à terme une situation d'équilibre.

Pour l'exercice 2026, les dépenses relatives aux différentes opérations d'aménagement seront prévues à hauteur de 2,9 M€, principalement pour la ZAC Desvallières, tandis que les recettes prévisionnelles s'élèveront

à 1,1 M€ (rue Charles le Payen).

Le budget annexe des zones compte également à son actif un prêt de 2,1 M€ réalisé par le budget principal en 2024 au titre du décalage de trésorerie de l'opération Desvallières, et un emprunt bancaire tiré en 2015 pour 5 M€ afin d'assurer l'équilibre du budget, suite aux versements importants d'avances à la SAREMM dans le cadre des deux contrats de concessions.

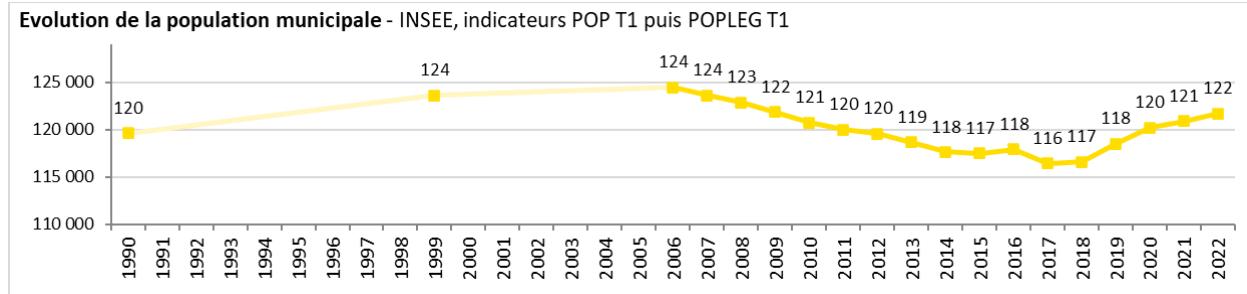
L'encours au 31 décembre 2025 s'élèvera à 2,686 M€. Le coût annuel de remboursement de ce prêt s'élève à 304 k€ (capital + intérêts).

Un emprunt d'équilibre de 2 M€ est prévu, mais pourra être ajusté au budget supplémentaire.

Annexe 1 : Focus sur l'évolution du nombre d'habitants

■ Evolution de la population municipale

L'INSEE publie chaque année fin décembre les chiffres de la population légale N-2. Les dernières données publiées (en décembre 2024) sont donc les populations légales de l'année 2022. Elles indiquent que la population municipale² messine s'établit à **121 695 habitants**, en hausse de 821 habitants par rapport à l'année précédente, et en **hausse de plus de 5 100 habitants sur les 5 dernières années**.

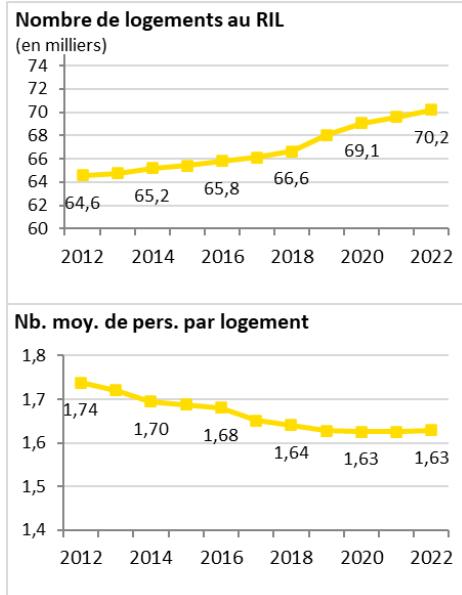


■ Eléments d'analyse

Les deux éléments les plus importants de la méthode de l'INSEE pour déterminer la population municipale sont :

- le nombre de logements, établi sur la base des adresses d'habitation recensées au Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) ;
- le nombre moyen de personnes par logement, calculé sur la base des campagnes de recensement des 5 dernières années.

Le retour de la croissance de la population depuis 2017 est tiré par deux éléments : d'une part une **accélération de la croissance du nombre de logements**, et d'autre part une **stabilisation du nombre moyen de personnes par logement**, après une baisse continue pendant près de 10 ans.



² La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part (1 837 habitants selon la population légale 2022) comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

Annexe 2 : Focus sur la fiscalité

En 2025, la répartition du produit de fiscalité « ménage » a été la suivante³ :

Taxe	Montant	Proportion
Taxe foncière sur les propriétés bâties (dont coefficient correcteur)	80 668 150 €	95,75%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	293 303 €	0,35%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 044 870 €	2,43%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	1 243 997 €	1,48%
Total	84 250 320 €	100%

Compte tenu du poids très majoritaire que représente le foncier bâti, l'analyse qui suit portera très majoritairement sur cet impôt.

Rappels sur la réforme de la taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, totalement effective pour la commune depuis 2021, a eu pour principale conséquence de concentrer très majoritairement le produit de la fiscalité « ménage » perçu par les communes sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En revanche, le produit total de fiscalité « ménage » perçu par les communes n'a pas été affecté par cette réforme. Pour compenser la perte du produit de taxe d'habitation, les communes perçoivent dorénavant l'ancienne part départementale de la taxe foncière. Un « coefficient correcteur » a de plus été instauré pour neutraliser le différentiel entre le produit des deux anciennes taxes (taxe d'habitation communale et taxe foncière départementale). Au titre de l'exercice 2024, le coefficient correcteur en faveur de la Ville de Metz s'est élevé à 9 181 614 €. Le montant 2025 sera connu lorsque la Ville de Metz aura reçu l'état des produits fiscaux définitifs, qui sera communiqué début décembre par l'Etat.

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties

L'évolution des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties dépend de deux modalités d'évolution des bases, selon que le bien imposé soit un local d'habitation (représentant environ 70 % des valeurs locatives) ou un local professionnel, commercial ou industriel (constituant environ 30 % des valeurs locatives).

■ La revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation est indexée sur l'inflation

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que la **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** est automatiquement indexée sur la variation positive de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée sur un an au mois de novembre.

Au titre de l'exercice 2026, d'après le Projet de Loi de Finances pour 2026, cette progression des bases serait révisée à la hausse de **+ 1,1 %**. Pour rappel, la revalorisation automatique des bases s'établissait à + 7,1 % en novembre 2022, + 3,9 % en novembre 2023 et + 1,7 % en novembre 2024. La progression de + 1,1 % estimée pour novembre 2025 aura pour conséquence de confirmer le ralentissement de la dynamique des produits de fiscalité directe locale sur l'exercice 2026.

L'évolution physique des bases, traduisant la différence entre la valeur locative créée par les nouvelles constructions et la valeur locative détruite par les démolitions et dissolutions, est estimée comme faible voire nulle en raison de la conjoncture économique. Du fait de l'incertitude de cette évolution, il est proposé de ne pas tenir compte d'une quelconque revalorisation des bases physiques.

Ainsi, les **recettes fiscales des locaux d'habitation devraient augmenter de près de + 1,1 % sur l'exercice 2026**. Cette hausse correspondrait à une progression du produit de 0,75 M€ par rapport aux montants d'atterrissement prévus par l'Etat en octobre 2025 (80,7 M€).

³ Montants provisoires dans l'attente des états fiscaux définitifs et des éventuels rôles supplémentaires.

- La revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels est assise sur l'évolution des tarifs des locaux économiques par activité et par secteur

Pour les locaux professionnels, commerciaux et industriels, d'autres méthodes de revalorisation sont appliquées. La revalorisation de ces locaux est généralement inférieure à celle des locaux d'habitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les valeurs locatives des locaux professionnels sont basées sur des loyers réels observés, modulés selon l'activité exercée et le secteur d'évaluation.

Après analyse du tissu économique de la commune de Metz, les valeurs locatives des locaux professionnels sont principalement constituées à 22 % de bureaux anciens, à 18 % de bureaux récents, à 14 % de magasins sur rue et à 7 % de magasins de grande surface. Or, les tarifs par type de locaux professionnels applicables pour l'exercice 2026 ne seront connus que fin novembre. Pour rappel, il avait été estimé pour 2025 que les bases locatives donneraient lieu à une hausse située entre 1 % et 1,3 %. En l'absence de données étayées pour 2026, il est proposé de retenir un taux d'évolution de l'ordre de 1 %.

Au même titre que pour les locaux d'habitation, l'évolution physique des bases est difficilement mesurable. Par prudence, il convient de ne pas retenir d'évolution complémentaire.

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, **il est proposé de retenir une simulation de progression des valeurs locatives des locaux professionnels de l'ordre de + 1,0 %**. Cette simulation conduirait à une hausse du produit de taxe foncière de + 0,2 M€ par rapport aux montants notifiés dans l'état 1386 RC au titre de l'exercice 2024 (21,4 M€).

- **Synthèse de la revalorisation des valeurs locatives des locaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

En cumulant les effets de la revalorisation des locaux d'habitation et de celle des locaux professionnels, la taxe foncière sur les propriétés bâties ferait l'objet d'une hausse de son produit de **1 %** entre 2025 et 2026, conduisant à une prévision budgétaire de **81,45 M€ au Budget Primitif 2026**.

	Hypothèses	TFPB
Prévisions d'atterrissement de l'exercice 2025	-	80 668 150
Part produit ménage	73%	58 887 750
Revalorisation automatique des bases (inflation)	1,10%	647 765
Bases physiques	0,00%	0
Revalorisation part ménage		59 535 515
Part produit locaux professionnels	27%	21 780 401
Evolution des tarifs des locaux économiques	1,00%	217 804
Bases physiques	0,00%	0
Revalorisation part locaux professionnels		21 998 205
Total revalorisation (ménage et locaux professionnels)		81 533 720
Prévision Budget Pimitif 2026		81 450 000

Des produits de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de taxe d'habitation sur les logements vacants incertains

A la lecture des sommes figurant sur l'état fiscal transmis par l'Etat (état fiscal 1386RC), les montants consolidés de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ont plus que doublé entre 2022 et 2023 (1,9 M€ en 2022 puis 4,5 M€ en 2023), puis ont légèrement augmenté en 2024 (4,53 M€). Toutefois, les produits perçus au titre de l'exercice 2024 ont fait l'objet d'une variation excessive, à la baisse pour la THRS et à la hausse pour la THLV. Pour preuve, entre 2023 et 2024, la THRS supporte un recul de - 23 % alors que la THLV bénéficie d'une progression de 62 %. Les fortes fluctuations des produits afférents résultent du manque de fiabilité de nombreuses déclarations des propriétaires sur le service "GMBI" (Gérer mes biens immobiliers) mis en place par l'Etat en 2023.

Ville de Metz - état 1386 RC / prévisions d'atterrisage	2022	2023	2024	Atterrissage 2025	Evolution 2025/2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 188 113 €	3 231 900 €	2 495 042 €	2 044 870 €	-18,04%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	749 721 €	1 260 781 €	2 037 542 €	1 243 997 €	-38,95%
	1 937 834 €	4 492 681 €	4 532 584 €	3 288 867 €	-27,44%

Pour rappel, selon l'article 1418 du CGI, les propriétaires de locaux affectés à l'habitation sont tenus de déclarer à l'administration fiscale, avant le 1^{er} juillet de chaque année, les informations relatives, s'ils s'en réservent la jouissance, à la nature de l'occupation de ces locaux ou, s'ils sont occupés par des tiers, à l'identité du ou des occupants desdits locaux, selon des modalités fixées par décret.

La collecte de ces informations permet à l'administration fiscale de connaître la situation du bien, (location, vacance) et d'en déterminer l'occupant pour définir si le local est redevable d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou sur les logements vacants. Or il s'avère que les déclarations de certains propriétaires sont erronées, ce qui génère des avis d'imposition à tort ou auprès de la mauvaise personne. Par conséquent, il convient d'être prudent concernant les sommes encaissées par la collectivité, leur évolution pouvant être erratique.

Cette volatilité du produit s'est d'ailleurs confirmée en 2025 avec une baisse significative des bases d'imposition de taxe d'habitation communiquées par l'Etat, de l'ordre de - 27 %. Il est à noter que cette tendance baissière a été constatée à l'échelle nationale et induit de fortes incertitudes sur la fiabilité de l'assiette fiscale de taxe d'habitation.

C'est pourquoi, il est proposé de faire preuve de prudence quant à la prévision au Budget Primitif 2026 de ces deux taxes. Les prévisions retenues sont donc de **2,2 M€** pour la **THRS** et **1,5 M€** pour la **THLV**.

Le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti

Après les bases d'imposition, le second élément déterminant le produit fiscal est le taux voté par le Conseil municipal.

■ Evolution du taux d'imposition du foncier bâti à Metz

Le taux actuel d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti s'établit à 35,97 %. Voici son évolution depuis le début des années 2000 :

Avant 1999 : 13,43 %

1999 - 2005 : 13,83 % (hausse de + 3 % en 1999)

2006 - 2008 : 15,62 % (hausse de + 13 % en 2006)

2009 : 16,71 % (hausse de + 7 % en 2009)

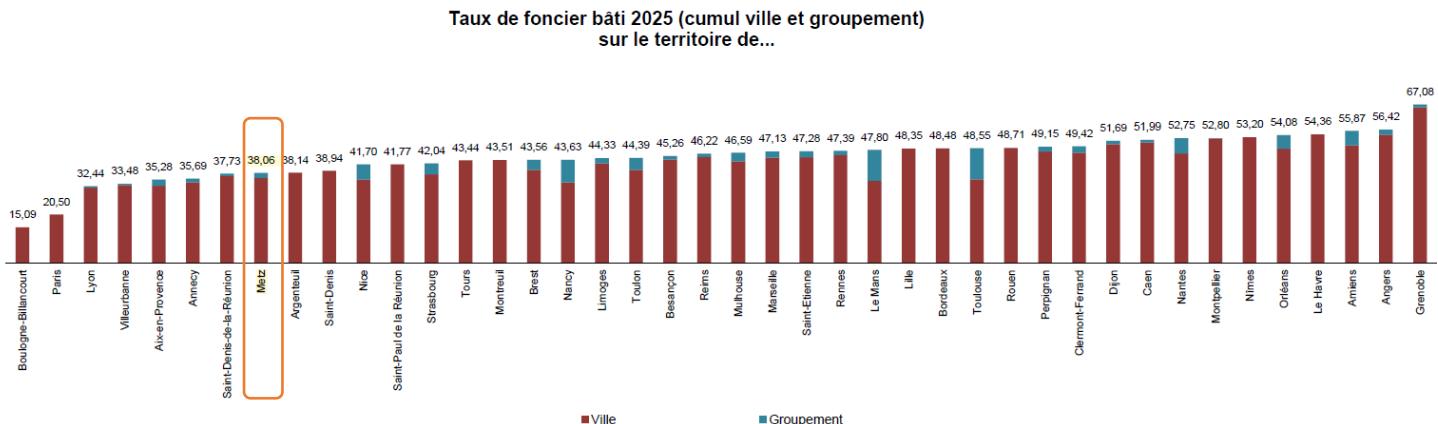
2010 - 2020 : 17,21 % (hausse de + 3 % en 2010). NB : en 2016, l'abattement général à la base pour la TH a été réduit de 15 % à 10 %, et l'exonération de deux ans de la TFB pour les constructions neuves à usage d'habitation a été supprimée.

2021 - 2022 : 31,47 % Conséquence de la réforme de la taxe d'habitation, l'ancien taux départemental (14,26 %) s'est ajouté au taux communal (17,21 %). Cela n'a pas eu d'impact pour le contribuable et a été neutre pour la commune (compensation de la perte de la TH).

Depuis 2023 : 35,97 % (hausse de + 14,3 % en 2023)

■ Comparaison du niveau de taux d'imposition sur le foncier bâti à Metz par rapport à d'autres villes

La ville de Metz, en taux consolidé avec son EPCI, reste l'une des grandes villes de France où le taux d'imposition sur le foncier bâti est le plus faible, malgré l'augmentation du taux communal en 2023 :

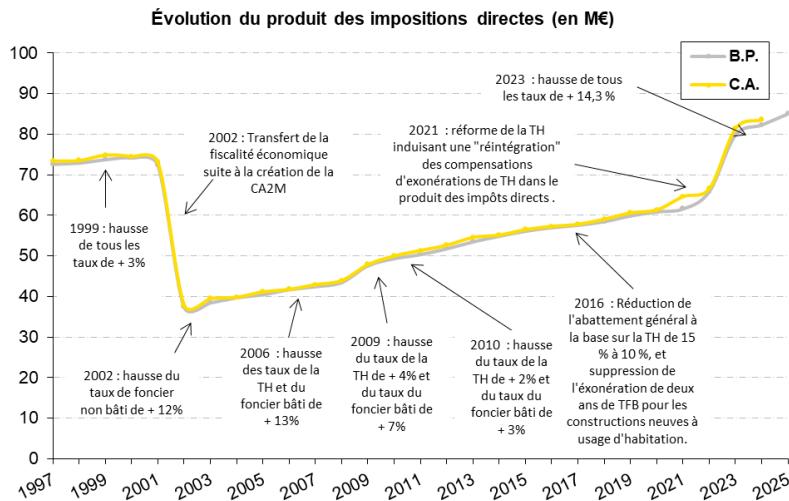


Source : Cabinet FSL, « Les taux d'imposition 2025 des grandes collectivités », Collection Fiscalité, mai 2025.

Le produit des « impôts ménages »

■ Historique de l'évolution du produit des impositions directes locales

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur les vingt-cinq dernières années du produit des impositions directes, et précise les faits marquants pouvant expliquer les inflexions de courbes.



■ Estimation du produit 2026

Pour rappel, le produit estimatif pour l'ensemble des impôts directs locaux (TFB, TFNB, THRS, THLV et coefficient correcteur) inscrit au Budget Primitif 2025 s'élevait à 85 M€. Le produit attendu d'ici la fin de l'exercice 2025 devrait être de l'ordre de 84,25 M€, en raison de la baisse significative des bases d'imposition de taxe d'habitation.

Afin de tenir compte de la revalorisation des bases 2026 en raison de l'inflation constatée en novembre 2025 sur un an, une hypothèse de progression des bases des locaux d'habitation assujettis à la TF est retenue à hauteur de + 1 %. En l'absence de la parution de la grille tarifaire des locaux professionnels, il est proposé une hausse de l'ordre de 1 %. Les taux d'imposition ne seront pas modifiés en 2026.

Au total, le produit prévisionnel des impôts directs locaux pour 2026 est estimé à 85 M€, soit un montant identique à celui du BP 2025.

Annexe 3 : Focus sur les dotations

■ Analyse rétrospective

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de trois éléments : la dotation forfaitaire (DF), la dotation de solidarité urbaine (DSU), et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Il convient de souligner au préalable que l'enveloppe nationale des dotations versées par l'Etat aux collectivités n'a pas évolué à la hausse de 2008 à 2023, à la suite du « gel des dotations » instauré dans l'objectif de redresser les finances publiques nationales. Cette enveloppe nationale a connu une augmentation de + 290 M€ en 2024 puis en 2025, correspondant à + 140 M€ au titre de la DSU et + 150 M€ pour la DSR.

Ainsi, la DGF versée par l'Etat à la Ville de Metz a fortement diminué entre 2008 et 2017, essentiellement en raison de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mise en place sur la période 2014-2017 (- 8,7 M€ en 4 ans), mais aussi en raison de la péréquation mise en place par l'Etat entre les dotations (une hausse d'une dotation était forcément financée par une baisse d'une autre), et enfin en raison de la baisse de la population messine notamment à la suite du départ de l'armée en 2008.

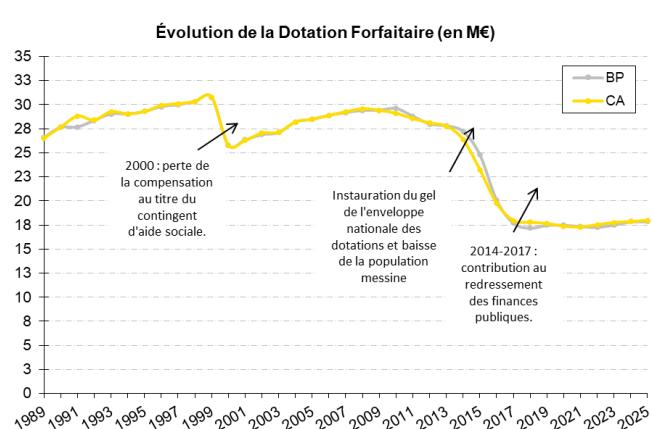
Depuis 2017, le niveau de la dotation forfaitaire s'est relativement stabilisé, et la dotation de solidarité urbaine a connu une accélération de sa progression, poussée par une réforme des critères d'attribution qui a été favorable à la Ville et par une hausse chaque année de l'enveloppe de cette dotation au niveau national.

Décomposition et évolution de la DGF (en k€)

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire (DF)	26 375	23 227	19 765	17 945	17 779	17 656	17 374	17 292	17 532	17 749	17 856	17 987
<i>dont impact de la CRFP (-8,652 M€)</i>	-1 227	-2 909	-2 991	-1 525								
+ Dotation aménagement	5 758	5 489	5 523	6 277	6 728	7 204	7 596	8 008	8 425	8 834	9 551	10 146
<i>dont DSU</i>	5 109	5 155	5 206	5 990	6 462	6 886	7 309	7 682	8 066	8 455	9 133	9 727
<i>dont DNP</i>	649	334	317	287	266	319	287	326	359	378	418	419
= DGF	32 133	28 716	25 288	24 222	24 506	24 860	24 969	25 301	25 958	26 583	27 407	28 132

■ Prévisions pour 2026

Concernant la **dotation forfaitaire**, il est proposé d'ajuster la prévision 2026 au montant perçu en 2025 soit **17,9 M€**. Il n'est pas possible à ce stade d'intégrer une estimation plus fine, car les principaux déterminants de l'évolution de cette dotation ne sont pas encore connus (variation de la population municipale, impact de l'augmentation annoncée de l'enveloppe nationale mais maintien d'écrêtements pour financer la progression de la péréquation à l'échelle nationale).



S'agissant de la **dotation de solidarité urbaine**, il n'est pas garanti que les propositions énoncées initialement au Projet de Loi de Finances pour 2026 soit reprises dans le texte définitif. Ainsi, par prudence, la simulation de prévision budgétaire ne tiendra pas compte de l'hypothétique augmentation de l'enveloppe nationale (+ 140 M€ prévus au Projet de Loi de Finances). En revanche, il est possible de comparer le rang de

classement de la Ville de Metz à la DSU ; ce dernier est en recul par rapport à 2024 (passage du rang 298 au rang 315) mais la Ville de Metz reste dans les communes éligibles à ce dispositif. Toutes choses égales par ailleurs, le montant de DSU ne devrait pas connaître une variation significative entre 2025 et 2026. Sans certitude d'adoption par le Parlement de l'augmentation de l'enveloppe nationale, il est proposé de conserver pour le Budget Primitif 2026 le montant perçu par la collectivité au titre de l'exercice 2025, soit **9,8 M€**.

Enfin, la **dotation nationale de péréquation** (DNP) a eu tendance à progresser ces dernières années, mais elle reste très difficile à anticiper. En effet, l'ajustement de la dotation perçue par la Ville de Metz dépend de l'évolution des indicateurs financiers de l'ensemble des communes du territoire national. Il sera proposé d'inscrire la prévision 2026 au montant perçu en 2025 soit **0,418 M€**.

■ Eléments de prospective

Des mesures adoptées lors de précédentes lois de finances vont affecter certains indicateurs importants dans le calcul des dotations. Ainsi, le changement de mode de calcul du potentiel fiscal (depuis 2022) et de l'effort fiscal (depuis 2023) auront un impact sur la DGF perçue par la Ville. Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunal et communal (FPIC), un nouveau mode de calcul du potentiel financier et parallèlement du potentiel financier agrégé, utilisé pour le calcul du prélèvement du FPIC, a été mis en place en 2022. Ces réformes sont lissées dans le temps et ne prendront pleinement effet qu'en 2028 et 2029.

Leur impact sur le budget de la Ville de Metz ne peut être évalué à ce jour.

⁴ Evolution du rang de la Ville de Metz : 2016 = 318 ; 2017 = 296 ; 2018 = 301 ; 2019 = 277 ; 2020 = 288 ; 2021 = 275 ; 2022 = 275 ; 2023 = 278 ; 2024 = 298 ; 2025 = 315.

Annexe 4 : Focus sur la dette

Structure de l'encours

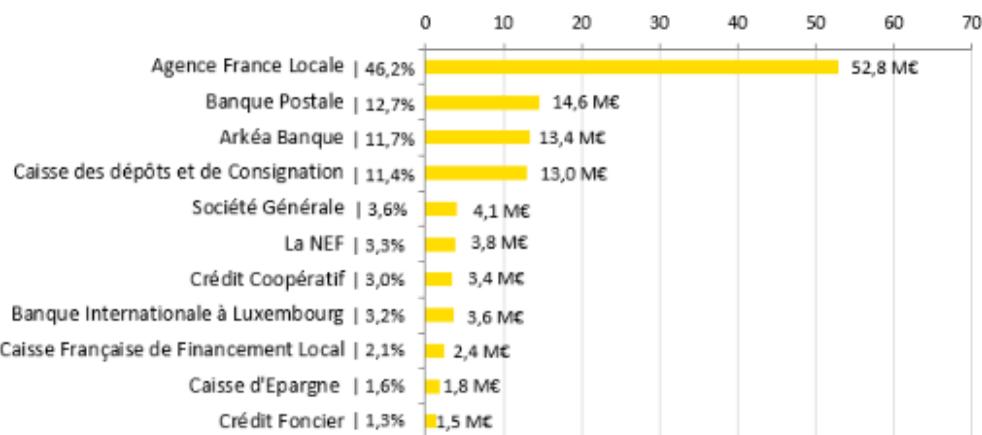
La dette de la Ville était constituée au 31/12/2024 de **27 emprunts contractés auprès d'établissements bancaires, de 10 emprunts à taux zéro (prêts CAF) et de 3 autres lignes diverses (Viager, Consortium VIPARE et EPGFE)**. L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élevait ainsi à 125,18 M€ dont 123,42 M€ d'emprunts bancaires, parmi lesquels 18 sont à taux fixe et 9 à taux variable (indexé sur livret A).

L'encours total estimé au 31 décembre 2025 s'élèverait à 136 M€.

■ Prêteurs

Les organismes bancaires prêtant à la Ville sont diversifiés, mais on peut noter la part dominante de l'Agence France Locale (46,2%), établissement créé par les collectivités elles-mêmes en 2015 et dont la ville de Metz détient des parts de capital (condition nécessaire pour pouvoir y contracter des emprunts).

Répartition de l'encours par prêteur hors dettes spécifiques



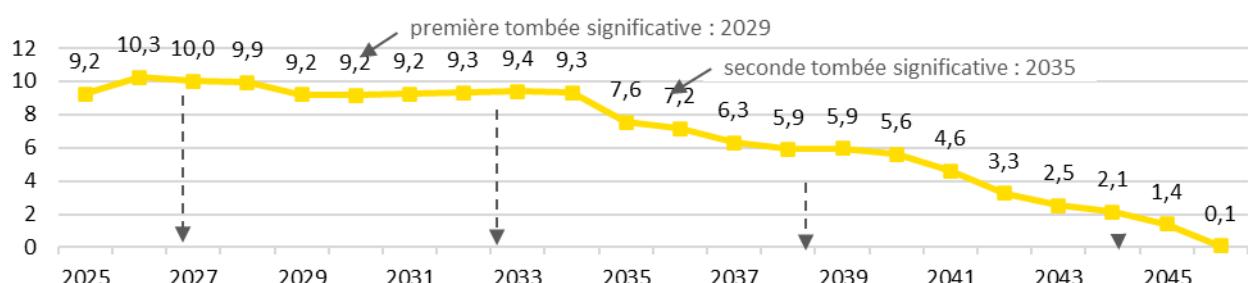
■ Durée

En matière d'amortissement, il a été privilégié ces dernières années des durées de remboursement de 20 années, avec des profils d'amortissement progressif.

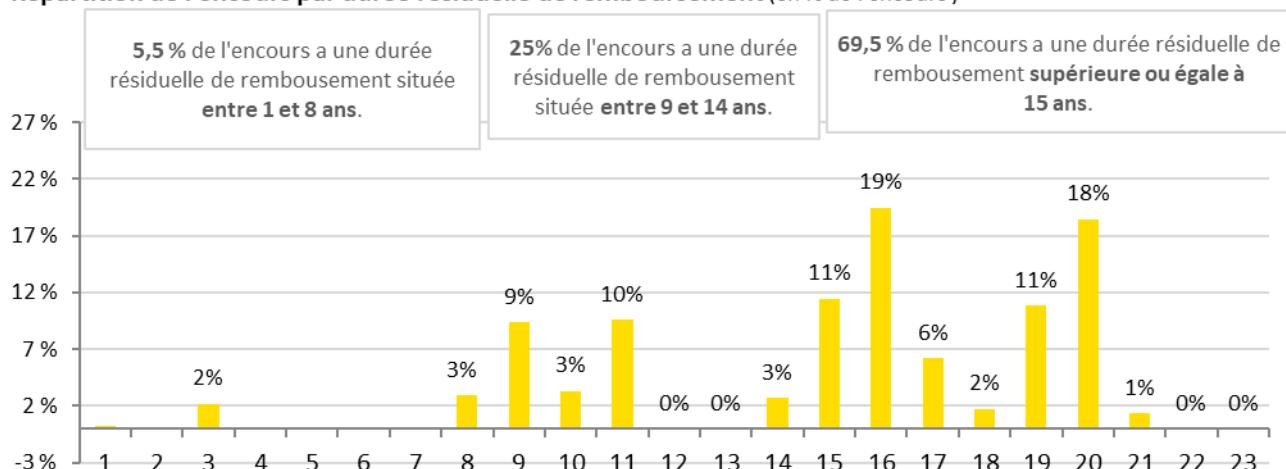
Les emprunts de la Ville ayant quasiment tous été contractés récemment (il y a moins de dix ans), leur **durée résiduelle de remboursement est par conséquent encore longue**. Ainsi, la première tombée significative d'emprunt n'interviendra qu'en 2029, et la suivante, plus importante, en 2035.

En conséquence, du fait de cette dette jeune et de l'absence de tombée significative d'emprunt, toute mobilisation nouvelle d'emprunt ne peut que se traduire que par une augmentation de la charge de la dette (intérêts + capital).

Echéancier de remboursement du capital selon encours au 31/12/2025 (en M€)



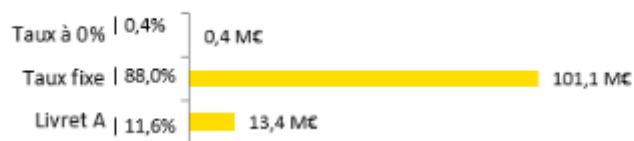
Répartition de l'encours par durée résiduelle de remboursement (en % de l'encours)



■ Taux

L'encours de la dette est constitué à **88 % par des emprunts à taux fixes**.

Répartition de l'encours par type de taux hors dettes spécifiques



Les taux fixes obtenus en 2024 ont été de 3,6 % (pour un emprunt de 10 M€ sur 20 ans), 3,44 % (pour un emprunt de 4,0 M€ sur 15 ans) et 2,95 % (pour un emprunt de 3,8 M€ sur 20 ans). Un nouvel emprunt doit être sollicité d'ici la fin 2025 dont les conditions ne sont pas encore connues lors de la rédaction du Rapport d'Orientation Budgétaire.

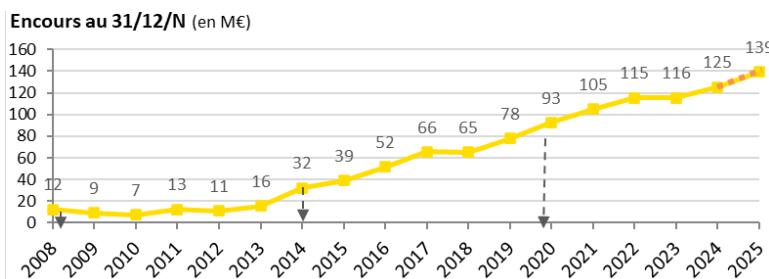
Les emprunts à taux variables sont quant à eux tous indexés sur le Livret A, ce qui les classe 1-A (meilleur classement possible) au regard de la Charte GISSLER relative à l'évaluation du risque des contrats bancaires. Sous l'effet de la reprise de l'inflation, trois réévaluations avaient été effectuées entre 2022 et 2023 pour atteindre 3,00 % le 1^{er} février 2023. Un gel de sa revalorisation puis de son ajustement à la baisse avait été acté jusqu'au 31 janvier 2025. Compte tenu de l'évolution des indicateurs macro-économiques, ce taux a été révisé à la baisse au 1^{er} février 2025 (2,7 %), puis à nouveau au 1^{er} août 2025 (1,7 %). Au vu du contexte économique, il est **probable que le taux du livret A poursuivre sa baisse en 2026**.

Evolution de l'encours

■ Analyse rétrospective

L'encours se situait à 12 M€ en 2008 et avait même atteint un minimum de 7 M€ en 2010. Puis, de 2011 à 2020, 115 M€ ont été empruntés pour financer les programmes d'investissement. Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2020 au titre du budget principal s'établissait à 92,1 M€, et à 125 M€ fin 2024.

Avec le recours à un nouvel emprunt autour de 20 M€ en 2025, l'encours au 31/12/2025 s'élèverait à 136 M€.



■ Eléments de prospective

Compte tenu d'une dette relativement jeune, dont les premières tombées d'emprunt ne produiront leur effet qu'en 2029, puis en 2035, la ville a souhaité limiter le plus possible en début de mandat le recours à l'emprunt afin non seulement de ralentir la hausse importante de l'encours entamée depuis 2011, mais aussi afin de contenir l'impact croissant de la charge de l'annuité de la dette sur les dépenses des années à venir et donc des capacités d'autofinancement et d'investissement.

La fin de mandat se caractérise en revanche par une augmentation du recours à l'emprunt pour faire face à l'accroissement significatif des dépenses d'investissement. Il est prévu d'emprunter de l'ordre de 20 M€ en 2025 et 31 M€ en 2026.

Ratios d'analyse du niveau d'endettement

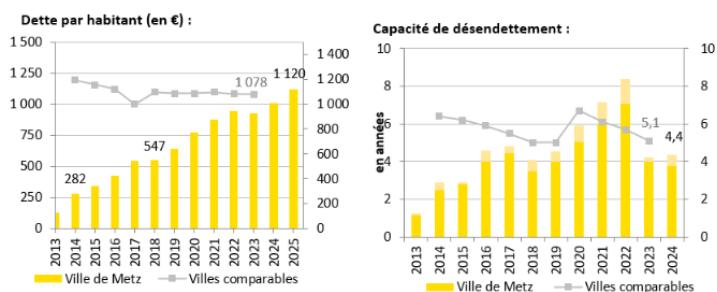
La dette par habitant au 31/12/2024 se situait à 1 000 €, soit un niveau encore inférieur au dernier indicateur connu du niveau moyen des villes comparables (1 078 € par habitant en 2023⁵).

Compte tenu de la hausse inévitable de l'encours dans les prochaines années, cet indicateur va poursuivre sa tendance haussière.

La capacité de désendettement mesure la durée qu'il faudrait à la Ville pour se désendetter, si elle y consacrait l'ensemble de son épargne brute. C'est un indicateur important de la soutenabilité de la dette. Au 31/12/2024⁶, la capacité de désendettement s'élevait pour la Ville à 3,8 ans (4,4 années en corrigeant l'épargne brute du montant des cessions). La moyenne de cet indicateur pour les villes comparables s'établit à 5,1 ans.

Pour 2025 et 2026, compte tenu de la hausse attendue du niveau d'endettement, ce ratio devrait augmenter, mais toujours rester en-deçà du seuil d'alerte de 12 ans.

Evolution des principaux indicateurs du niveau d'endettement



⁵ Source : Rapport *Territoires et Finances* relatif aux principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2023, co-édité en novembre 2024 par l'Association des Maires de France et La Banque Postale.

⁶ La capacité de désendettement s'appuie sur le dernier compte administratif connu, soit celui de l'exercice 2024.

Annexe 5 : Focus sur l'épargne brute et l'épargne nette

L'**épargne brute** se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue le solde de gestion qui :

- sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire, puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette ;
- permet de mesurer la capacité de désendettement de la collectivité.

L'**épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette ; elle représente ainsi l'épargne que la collectivité peut consacrer au financement des dépenses d'investissement.

Précautions techniques et méthodologiques :

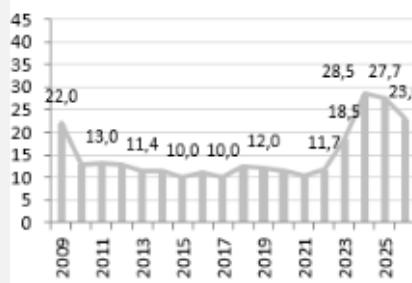
L'analyse de l'épargne brute nécessite quelques précautions, car elle peut être très différente selon que l'on observe la situation en Budget Primitif (BP) ou en Compte Administratif (CA).

- Tout d'abord, le **Budget Primitif** est un acte prévisionnel où le niveau de dépenses constitue un plafond tandis que les recettes sont souvent à un niveau plancher, car estimées de manière prudente ; il est ainsi classiquement constaté que l'épargne brute à la clôture d'un exercice est supérieure à la prévision budgétaire initiale.
- Il faut ensuite tenir compte des produits de cessions, car les règles comptables imposent que leur réalisation s'enregistre en section de fonctionnement tandis que la prévision doit être inscrite en section d'investissement. Ces **produits de cessions** n'apparaissent donc pas dans l'épargne brute au BP alors qu'ils sont intégrés dans l'épargne brute au CA. De plus, les produits de cessions étant par nature exceptionnels, ils peuvent être très variables d'une année à l'autre et donc fausser les comparaisons pluriannuelles.
- Enfin, des aléas conjoncturels peuvent survenir en cours d'année, et affecter à la hausse comme à la baisse les dépenses comme les recettes (exemple : les indemnisations d'assurance).

Les graphiques ci-dessous présentent différentes lectures qui peuvent ainsi être faites de l'évolution de l'épargne brute du budget principal de la ville entre 2009 et 2026.

Evolution de l'épargne brute (en M€)

lors du vote du budget primitif



constatée au compte administratif



constatée au compte administratif,
corrigée des aléas exceptionnels
et rectifiée des produits de cessions



Ainsi en Budget Primitif tout d'abord (premier graphique), le niveau d'épargne brute a fortement progressé pour atteindre un pic en 2024 et 2025 en raison de l'inscription d'un niveau important de recettes d'assurance.

En Compte Administratif (second graphique), le niveau apparaît bien plus élevé, en atteignant plus de 30 M€ en 2024, mais il existe de fortes oscillations d'une année à l'autre. Celles-ci s'expliquent par les nombreux aléas conjoncturels. Le dernier graphique, qui retire les produits de cessions et les aléas exceptionnels, permet une meilleure comparaison entre prévision en BP et réalisation en CA.

■ Analyse rétrospective de l'épargne brute et prévision 2026

L'évolution de l'épargne brute sur les vingt dernières années peut se résumer en trois périodes :

- de **2001 à 2009**, le niveau d'épargne brute était en moyenne à **17 M€** dès le Budget Primitif ;
- puis une forte dégradation est intervenue durant la **décennie 2010**, avec un niveau assumé d'épargne brute maintenu autour de **12 M€⁷** ;

⁷ Ce niveau avait été officiellement affiché comme un cap à tenir par la majorité municipale durant le mandat 2014-2020. Au-delà de l'enjeu du niveau d'autofinancement des investissements, ce niveau de 12 M€ correspondait à un minimum réglementaire en-dessous duquel l'équilibre du budget n'aurait pas été assuré. En effet, les règles budgétaires et comptables impliquent que l'épargne brute doit au minimum couvrir la charge nette des dotations aux amortissements et aux provisions, or elles ont progressé et se situaient ces dernières années à un niveau proche de 12 M€.

- depuis 2023, l'épargne brute se situe à un niveau supérieur à **20,0 M€**.

En effet, en 2023, la crise énergétique et inflationniste avait contraint la Ville de Metz à recourir au levier fiscal pour faire face à la hausse des dépenses tant de fonctionnement que d'investissement, et permettre l'équilibre du budget. Cette hausse fiscale, couplée à celle des dividendes UEM (+ 3 M€ entre 2022 et 2023), a permis de relever le niveau de l'épargne brute (18,5 M€ au BP 2023).

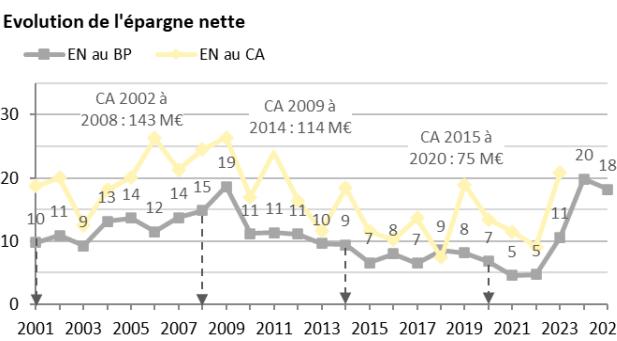
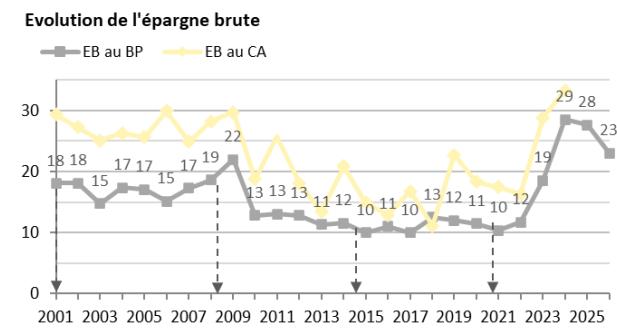
Ces équilibres ont été renforcés en 2024 et 2025 avec l'inscription au Budget Primitif d'une recette exceptionnelle d'assurance respectivement à hauteur de 6,8 M€ et 6,2 M€ ce qui a permis de faire progresser l'épargne brute au-delà de 27,6 M€. Retraitée de cet aléa, l'épargne brute se serait située autour de 21,5 M€.

Pour 2026, compte tenu des recettes atones et de la progression attendue des dépenses, **l'épargne brute devrait s'élever à 23,0 M€ au Budget Primitif**, dont 2,7 M€ correspondent à l'inscription d'une recette d'assurances. En réalisation, fin 2026, selon les taux moyens de consommation antérieurs, l'épargne brute pourrait atteindre 30,0 M€ fin 2026.

■ Analyse rétrospective de l'épargne nette et prévision 2026

Comme pour l'épargne brute, l'évolution de l'épargne nette sur les vingt dernières années peut se résumer en trois périodes :

- d'abord une hausse aboutissant au niveau de **15 M€ au Budget Primitif 2008** ;
- puis une baisse quasi-continue entre 2009 et 2022, sous l'effet conjugué de la baisse de l'épargne brute et de la hausse de la charge de remboursement des emprunts. Le niveau de l'épargne nette au BP a ainsi diminué de plus de moitié durant la décennie 2010.
- et un **redressement à partir de 2023**, avec un retour de l'épargne nette à 10,6 M€ au BP 2023, puis se situant autour de 18,5 M€ au BP 2024 et au BP 2025 (respectivement 13,0 M€ en 2024 et 12,0 M€ en 2025 après retraitement des recettes d'assurance).



Pour 2026, le remboursement du capital de la dette va augmenter de 1,2 M€ par rapport à 2025. Au Budget Primitif 2026, **l'épargne nette devrait se situer à environ 12,4 M€**, soit 9,7 M€ après retraitement des recettes d'assurance. En réalisation, fin 2026, selon les taux moyens de réalisation antérieur, l'épargne nette pourrait atteindre 20,0 M€ fin 2026.

■ Eléments de prospective

Le maintien d'un niveau d'épargne suffisant représente un enjeu important pour garantir une part minimum d'autofinancement des investissements. En effet, si les niveaux d'épargne se sont nettement améliorés depuis 2023, ils demeurent fragiles et plusieurs éléments pourraient encore les affecter à la baisse à l'avenir :

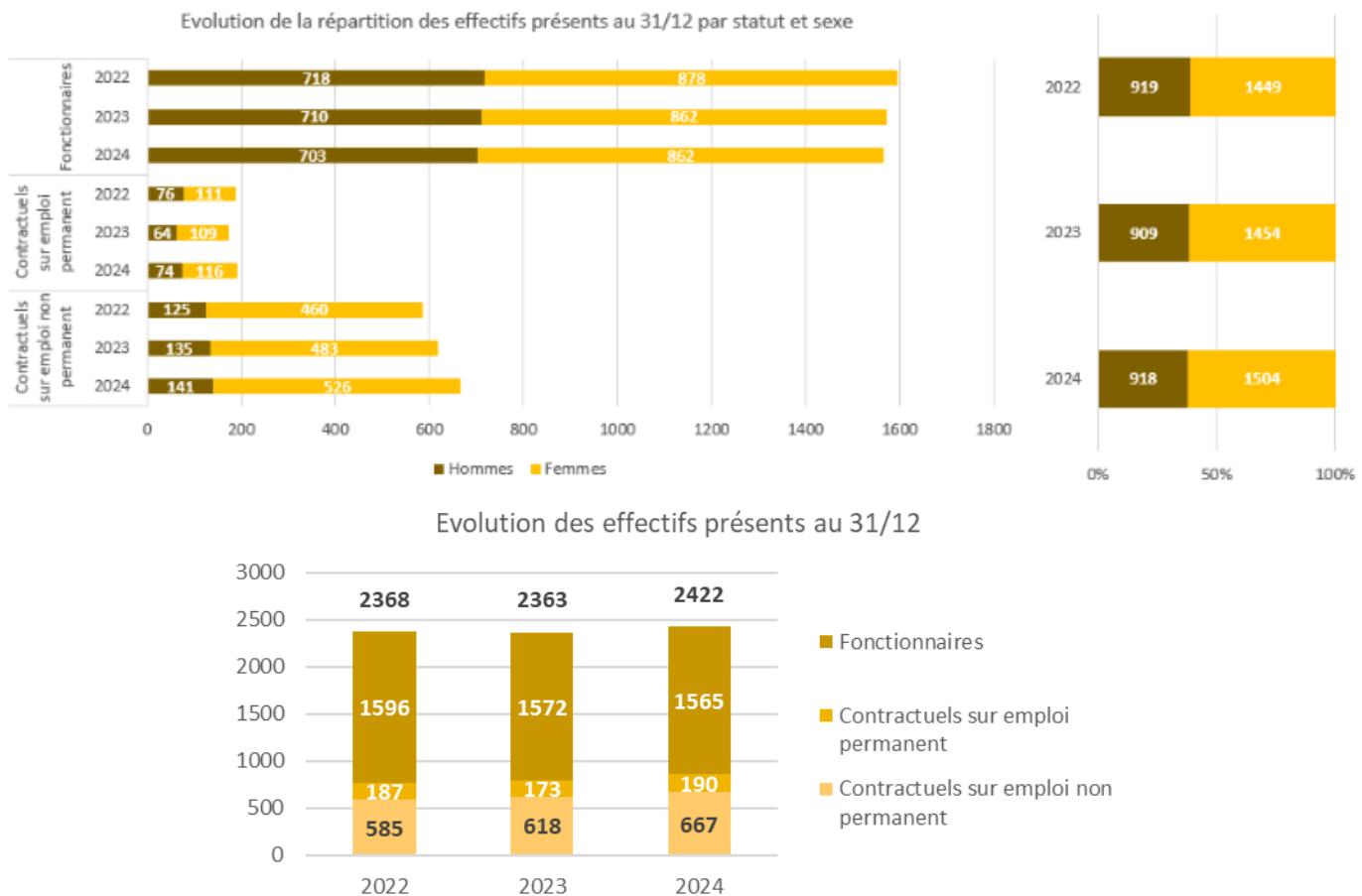
- Une tendance structurelle marquée par une croissance des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes ;
- Une augmentation attendue du remboursement du capital dans les années à venir, en raison du profil encore "jeune" de la dette de la ville (cf. annexe 4 relative à la dette) ;
- Un risque élevé de nouvelle contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques nationales, pouvant entraîner à la fois une hausse des dépenses et une diminution des recettes.

Qu'il s'agisse de la hausse des dépenses d'investissement ou des mesures nationales qui seront adoptées dans le cadre de la Loi de Finances pour 2026, une attention particulière devra être portée à l'évolution du niveau d'épargne, pouvant rendre nécessaire un renforcement supplémentaire de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Annexe 6 : Focus sur l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs

Détails sur la structure des effectifs et son évolution

Au 31 décembre 2024, la Ville de Metz comptait 2 422 agents en position d'activité sur postes permanents et non permanents dont 62,09 % de femmes. Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des effectifs :



La hausse des effectifs entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par un renfort des moyens des politiques publiques de l'éducation (restauration scolaire) et de la petite enfance.

Les effectifs sur emplois permanents sont stables. Il convient cependant de rappeler que quelques changements de périmètres ont eu lieu sur la période :

- 2023 : mutualisation de la direction de la transition écologique : transfert de 9 postes à l'Eurométropole de Metz ;
- 2024 : mutualisation de la direction de la communication, du cabinet, et du Centre de Supervision Urbain : transfert de 29 postes à l'Eurométropole ;
- 2024 : municipalisation du centre social de La Grange Aux Bois : intégration de 10 postes à la ville.

Hormis ces changements de périmètres, la stabilité des effectifs permanents sur la période s'explique par les mesures de maîtrise de la progression de la masse salariale consistant notamment à réinterroger le besoin de remplacement à l'occasion de chaque départ : plusieurs non-remplacements ont permis de recruter des renforts pour certaines politiques publiques prioritaires (propreté, proximité, tranquillité publique), et ainsi de mettre en adéquation les emplois avec les besoins réajustés en termes de services à la population.

La variation des effectifs s'explique aussi par la vacance frictionnelle, ces dernières années ayant été marquées par des difficultés de recrutement touchant l'ensemble des employeurs publics.

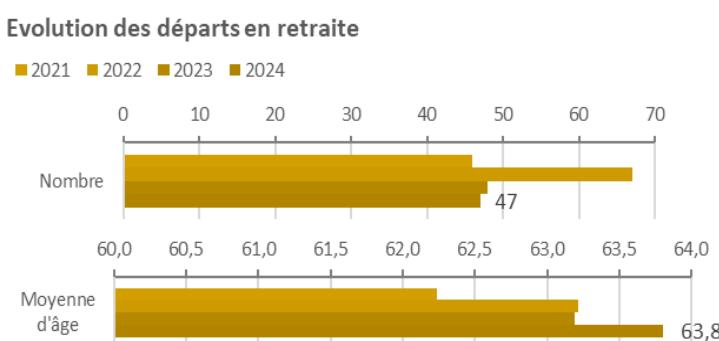
Le taux de féminisation des effectifs totaux est en légère augmentation en 2024 par rapport à 2023 (62,09 % contre 61,53 %). Cela s'explique par les renforts d'effectifs en 2024 sur les secteurs de l'éducation et de la petite enfance, dont les emplois sont majoritairement féminins.

La répartition femmes / hommes sur les emplois permanents (titulaires et contractuels) est quant à elle davantage équilibrée, avec une proportion de 55,72 % de femmes (55,64 % en 2023).

■ Evolution des départs en retraite

Le graphique ci-contre présente l'évolution du nombre de départs en retraite par année, et la moyenne d'âge au moment du départ :

Les réformes passées du système de retraite ont déjà eu pour effet de retarder l'âge moyen de départ, accentuée par la nouvelle réforme de 2023.



Détails sur les éléments de rémunération

■ Traitements indiciaires

L'ensemble des traitements bruts (traitement de base et toutes indemnités) pour l'exercice 2024 s'élève à 65,19 M€ et se répartit comme suit :

- 80,07 % pour les agents titulaires et stagiaires (52,20 M€)
- 18,56 % pour les agents contractuels et horaires (12,10 M€)
- 1,36 % pour les salariés sous statut de droit privé (CDDI, apprentis) (889 k€)

■ Régime indemnitaire

Le coût total du régime indemnitaire en 2024 se monte à 6,434 M€. Par ailleurs, les agents, remplissant les conditions, peuvent prétendre à :

- une allocation sociale correspondant à un traitement de base mensuel, versée en novembre (acompte en mai). Montant annuel brut pour 2024 : 3,810 M€
- un CIA (complément indemnitaire annuel) versé en mars de l'année n+1, et visant à récompenser les agents selon leur mérite, leur efficacité et leur assiduité. Montant annuel CIA 2024 : 1,274 M€

■ Avantages en nature

35 agents exerçant essentiellement des fonctions de concierges d'école, gardiens d'équipements sportifs, culturels ou de cimetières bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature. Un agent bénéficie d'un véhicule de fonction en 2024.

■ Bonifications indiciaires

	2022	2023	2024
Montant (€)	529 709 €	530 679 €	540 290 €
% évolution	+2,89%	+0,18%	+1,81%

La Nouvelle Bonification Indiciaire est un complément de rémunération accordé à certains emplois (liste exhaustive du décret n° 2006-779) comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Elle consiste en l'attribution de points d'indice majoré supplémentaires.

■ Heures supplémentaires

	2022	2023	2024
Nombre (milliers)	55 874	49 277	49 970
Montant (k€)	1 280	1 201	1 215

Le niveau des heures supplémentaires en 2022 s'explique par le fait que le nombre de manifestations a été plus important sur cet exercice, d'autant plus après deux années marquées par des perturbations liées au COVID-19.

Durée effective du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, afin de se mettre en conformité avec la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la durée annuelle du temps de travail est fixée à 1 607 heures et le nombre de congés annuels à 25 jours par an. Des badgeuses permettent de garantir une durée effective du temps de travail conforme à ce cadre.

Eléments de prospective

Les dépenses de personnel vont connaître deux mouvements opposés en 2026. D'un côté, elles vont **progresser sous l'effet des diverses mesures de revalorisations** salariales locales et de hausses de cotisations sociales nationales. Il s'agit notamment de la hausse des cotisations patronales CNRACL pour la seconde année (+ 1,116 M€). Une revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), est également prévue et sera mise en place dès janvier 2026, pour un montant estimé à 250 k€.

Des créations de postes liées au renforcement de politiques publiques de proximité pour les messins devraient générer un coût de 250 k€. Une réorganisation du Pôle Education, visant à améliorer le service public offert aux familles et les conditions de travail des agents, entraînera plus de 150 déprécarisations d'agents. Cela générera un coût estimé à 295 k€.

Parallèlement, la municipalité continuera à veiller, dans le cadre de son plan **d'optimisation des dépenses** de fonctionnement, à réinterroger le besoin de remplacement à l'occasion de chaque départ et ainsi à mettre en permanence en adéquation les emplois avec les besoins réajustés en termes de services.

Par ailleurs, la **mutualisation** des services juridiques et assurances et du Pôle urbanisme avec l'Eurométropole de Metz qui a eu lieu en 2025 va aussi avoir un effet à la baisse de la masse salariale sur le budget 2026.

Le montant prévisionnel de la masse salariale 2026 s'élève à 96,6 M€, en faible hausse de + 0,64 % par rapport au BP 2025.

Toutes choses égales par ailleurs, l'année 2027 devrait être marquée pour une nouvelle hausse des dépenses de personnel, en raison de la poursuite de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL prévue jusqu'en 2028, de l'impact en année pleine de la réorganisation du pôle éducation, et d'une réforme annoncée des dispositifs de protection sociale complémentaire qui pourrait générer un surcoût pour la collectivité.

Annexe 7 : La programmation des investissements

La seconde partie des mandats municipaux est traditionnellement caractérisée par une montée en puissance des **dépenses d'investissement**, correspondant au “cycle des investissements locaux”. Dans cette dynamique, la Ville de Metz poursuit son ambition en matière d'équipements et d'aménagements, avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu sur la période 2024-2026. Afin d'assurer une meilleure lisibilité et un suivi plus rigoureux des grands projets engagés, des Autorisations de Programme (AP) ont été créées à l'occasion du BP 2024. Le dernier échéancier voté (lors du Budget Supplémentaire 2025) présentait des prévisions à hauteur de **38 M€ en 2025**, et 46 M€ en 2026. Ce montant devrait finalement être moins élevé et devrait atteindre quasi 40 M€, représentant 66 % des dépenses d'investissements hors remboursement du capital de la dette (59 M€).

Le haut niveau d'investissement attendu en 2026 et les années suivantes suppose toutefois que le **niveau d'épargne nette se maintienne pour assurer une part significative d'autofinancement**. Or, la progression des dépenses attendue en 2026 plus rapide que celle des recettes, et l' “épée de Damoclès” de la Loi de Finances sont deux éléments importants qui pourraient conduire la municipalité à faire le choix de replanifier certains investissements, pour rester dans une trajectoire financière soutenable.

Pour le budget 2026, il est prévu **d'effectuer quelques ajustements et rééchelonnements de crédits de paiement par rapport au dernier échéancier voté** lors du Budget Supplémentaire 2025, à la fois pour des raisons techniques de réalité de l'avancement des opérations, et pour des raisons de stratégie financière, l'objectif de la municipalité étant de préserver la capacité d'autofinancement et de recourir de manière soutenable à l'emprunt, afin d'éviter une dégradation de la situation financière à moyen et long terme.

Tableau : Liste des autorisations de programme et leur déclinaison en crédits de paiements opérationnels pour 2024, 2025, 2026 et suivants au stade du Rapport d'Orientation Budgétaire :

N° AP	LIBELLES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)				
		Montant total de l'AP (DM 2)	Crédits réalisés au 31/12/2024) (CA 2024)	CP 2025 (DM 2)	CP 2026	CP 2027 et après
			Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
AP16044	AMENAGEMENT SITE PROPRETE URBaine RUE DREYFUS DUPONT	6 817 728	6 748 351	24 264		
AP19055	CONSTRUCTION CENTRE SOCIOEDUCATIF DE BORNY (NPNRU)	10 740 000	9 217 179	1 222 821	300 000	
AP20056	RENOUVELLEMENT ENGINS VEHICULES PROPRETE URBaine	4 912 387	3 579 162	671 400	661 825	
AP21057	CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE GYMNASTIQUE SPECIALISE	13 850 000	2 317 016	7 500 000	3 939 000	93 984
AP22060	RENOVATION ET EXTENSION DES ECOLES ELEMENTAIRES MAURICE BARRES ET MATERNELLES LES MIRABELLES (NPNRU)	14 460 000	714 396	500 000	600 000	12 645 604
AP22061	PROJET DES RECOLLETS	8 540 000	797 209	1 080 000	650 000	6 012 791
AP23064	RENOVATION ET RECONFIGURATION DU 11 RUE DE PANGE A BORNY (NOUVELLE Mairie DE QUARTIER & ECOLE J VERNE)	4 684 000	2 722 785	1 961 215		
AP24066	Accessibilité des établissements recevant du public	8 000 000	566 665	900 000	2 000 000	4 533 335
AP24067	Restaurant scolaire Petit Bois Borny	1 960 000	78 444	297 954	1 583 602	
AP24068	Médiathèque de Borny (bâtiment et mobilier)	15 040 000	238 689	1 107 000	4 700 000	8 994 311
AP24070	Végétalisation des cours d'école	6 800 000	1 076 861	2 210 000	1 500 000	2 013 139
AP24072	Réseau d'éclairage urbain	14 000 000	3 669 933	6 000 000	1 500 000	2 830 067
AP24073	VEGETALISATION	4 750 000	1 776 679	1 150 000	1 053 000	770 321
AP24074	Parc auto : PBLT et PJEN	2 644 000	817 733	830 000	920 000	76 267
AP24075	Equipements de plein air et de proximité dans les quartiers	2 630 000	524 467	500 000	170 000	1 435 533
AP24076	Jardins familiaux	2 500 000	591 226	500 000	1 000 000	408 774
AP24078	Rénovation du patrimoine sportif bâti couvert	4 885 000	1 485 901	1 354 099	2 045 000	
AP23063	VIDEOPROTECTION	5 000 000	1 924 569	1 900 000	1 000 000	175 431
AP11009	L'AGORA	11 670 513	11 666 609	3 659		
AP18048	RESTAURATION DU CLOS ET COUVERT DU CLOÎTRE DES RECOLLETS (MONUMENT HISTORIQUE)	6 000 000	2 976 731	1 000 000	800 000	1 223 269
AP22058	RENOVATIONS INTERIEURES DE L'EGLISE ST EUCAIRE (MH)	400 000	236 269	70 000		93 731
AP22059	RENOVATION DU TEMPLE NEUF (MH)	7 000 000	71 327	26 388	250 000	6 652 285
AP23065	PARTICIPATION A LA RESTAURATION DE LA SYNAGOGUE DE METZ	380 000	225 000	155 000		
AP24079	Rénovation de l'église Sainte Thérèse	15 000 000	34 205	20 893	200 000	14 744 902
AP24080	Participation à la mise en valeur du trésor de la crypte de la cathédrale	110 000	44 000	0	66 000	
AP24081	Participation à la sauvegarde du temple de Queueu	200 000	0	0	20 000	180 000
AP24069	Rénovation du patrimoine sportif équipements extérieurs (terrains synthétiques et stades)	3 200 000	1 145 764	975 000	1 079 236	
AP24071	Rénovation des restaurants scolaires et de la cuisine centrale	2 195 000	544 855	1 450 145	600 000	
AP24077	Rénovation du patrimoine scolaire	6 395 000	2 149 926	2 395 000	1 500 000	350 074
AP25082	Rénovation des écoles de Bellecroix (NPNRU)	3 830 000		675 000	1 300 000	1 855 000
	TOTAL	188 593 629	57 941 951	36 479 838	29 437 663	65 088 818

Fin de document

Rapport relatif aux orientations budgétaires de la Ville de Metz pour l'exercice 2026

Conseil municipal du 20 novembre 2025